

Sommaire

SOMMAIRE	2
LISTE DES ACRONYMES	4
INTRODUCTION	5
I. PRESENTATION DE LA RESERVE	8
1.1. Localisation et limites administratives	8
1.2. Habits naturels et espèces	8
1.2.1 Flore et habitats	8
1.2.2 Faune.....	9
1.3. Hommes et Activités socioéconomiques	10
1.4. Organisation de la gestion de l'AMP	10
1.5. Les parties prenantes à la gestion de la réserve.....	10
1.6. Cadre institutionnel de mise en œuvre du PAG	11
2. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA RESERVE DE LA SOMONE	13
2.1 ENJEUX DE GESTION	13
2.1.1 La conservation des écosystèmes	13
2.1.2. La participation des acteurs dans la gestion	13
2.1.3 La valorisation des ressources naturelles	13
2.2. OBJECTIFS A LONG TERME.....	14
2.3. OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	14
2.4. PLAN D'ACTION ET PROGRAMME 2010 – 2014	15
3. BILAN DE L'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS 2010-2014	19
3.1 OS1 : CONSERVER LES RESSOURCES BIOLOGIQUES ET LEURS HABITATS	19
3.1.1 <i>Activité 1 : Aménagement</i>	19
3.1.1.1 <i>Bref rappel des activités</i>	19
3.1.1.2 <i>Résultats atteints</i>	19
3.1.1.3 <i>Analyse et constats</i>	21
3.1.1.4 <i>Conclusion et recommandations</i>	21
3.1.2 <i>Activité 2 : Surveillance et suivi écologique</i>	21
3.1.2.1 <i>Bref rappel des activités</i>	21
3.1.2.2 <i>Résultats atteints</i>	22
3.1.2.3 <i>Analyse et constats</i>	22
3.1.2.4 <i>Conclusion et recommandations</i>	22
3.1.3 <i>Activité 3 : Recherche scientifique</i>	23
3.1.3.1 <i>Bref rappel des activités</i>	23
3.1.3.2 <i>Résultats atteints</i>	23
3.1.3.3 <i>Analyse et constats</i>	23
3.1.3.4 <i>Conclusions et recommandations</i>	23
3.2 OS2 : ASSURER UNE GESTION PARTICIPATIVE DE LA RESERVE	23
3.2.1 <i>Activité 1 : Fonctionnement des organes de gestion</i>	23
3.2.1.1 <i>Bref rappel des activités</i>	23
3.2.1.2 <i>Résultats atteints</i>	24

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

3.2.1.3	Analyse et constats.....	24
3.2.1.4	Conclusion et recommandations.....	25
3.2.2	Activité 2 : Renforcement de capacités	26
3.2.2.1	Bref rappel des activités.....	26
3.2.2.2	Résultats atteints	26
3.2.2.3	Analyse et constats.....	26
3.2.2.4	Conclusion et recommandations.....	26
3.2.3	Activité 3 : Partenariat	26
3.2.3.1	Bref rappel des activités.....	26
3.2.3.2	Résultats atteints	26
3.2.3.3	Analyse et constats.....	27
3.2.3.4	Conclusion et recommandations.....	27
3.2.4	Activité 4 : Information sensibilisation, communication	27
3.2.4.1	Bref rappel des activités.....	27
3.2.4.2	Résultats atteints	27
3.2.4.3	Analyse et constats.....	27
3.2.4.4	Conclusions et recommandations	28
3.3	OS 3 : VALORISER LES RESSOURCES DE LA RESERVE ET PROMOUVOIR L'ECOTOURISME	28
3.3.1	Activité 1 : Valorisation des ressources et promotion de l'écotourisme	28
3.3.1.1	Bref rappel des activités.....	28
3.3.1.2	Résultats atteints	28
3.3.1.3	Analyse et constats.....	29
3.3.1.4	Conclusion et recommandations.....	29
3.4.	Les difficultés majeures rencontrées dans la mise en œuvre du PAG	29
3.5	Conclusion	30
4.	ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION.....	32
4.1	Définition des objectifs.....	32
4.2	Le Plan d'action 2014–2018	33
4.3	BUDGET PREVISIONNEL DU PLAN D'ACTION (2014-2018).....	37
4.4	PLAN DE SUIVI.....	42
4.5	MOBILISATION DES RESSOURCES	45
4.6	DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE.....	45
4.7	COÛT INDICATIF DU PAG.....	45
5.	BIBLIOGRAPHIE.....	46
6.	ANNEXES.....	47
Annexe 1 :	Liste des participants à l'auto évaluation et à l'actualisation du PAG	47
Annexe 2 :	Projet d'Arrêté fixant les organes de gouvernance de la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone.....	49
Annexe 3 :	Règlement intérieur en vigueur	57

Liste des acronymes

ADS :	Association pour le développement de la Somone
AEWA :	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
AGR :	Activités génératrices de revenus
AMP :	Aires Marines protégées
ASC :	Associations sportives et culturelles
BM :	Banque Mondiale
CBD :	Convention sur la Diversité Biologique
CDS-MT :	Cadre de Dépense Sectoriel à Moyen Terme
CG :	Comité de gestion
DAMCP :	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DPN :	Direction des Parcs Nationaux
ENEA :	Ecole Nationale d'économie Appliquée
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
GIE :	Groupement d'intérêt économique
GIRMAC :	Programme de Gestion intégrée des Ressources marines et côtières
GPF :	Groupement de Promotion Féminine
GPS :	Global Positionning System
PAG :	Plan d'aménagement et de gestion
LPSERN :	Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles
ONG :	organisations non gouvernementales
RNC :	Réserve Naturelle Communautaire
RNICS :	Réserve Naturelle d'intérêt Communautaire de la Somone
SERE :	Sensibilisation et Education Relative à l'Environnement
TDR :	Termes de références
UCAD :	Université Cheikh AntaDiop

Introduction

i. Contexte et objectifs de l'étude

Le Sénégal, grâce à sa position géographique particulière, présente une importante diversité biologique. La flore comme la faune sont relativement riches avec des écosystèmes variés allant du type sahélien au type soudano sahélien. On dénombre cent quatre vingt douze (192) espèces de mammifères, six cent vingt deux (622) espèces d'oiseaux, quatre cents (400) espèces de poissons, cent (100) espèces de reptiles et deux mille quatre cents (2400) espèces de plantes à fleurs.

Pour la conservation de cette importante biodiversité, l'Etat du Sénégal a mis en place un réseau d'aires protégées représentatif des différents écosystèmes et géré par la Direction des Parcs Nationaux (DPN). Ce réseau comprend six (06) parcs nationaux, quatre (04) réserves de faune, deux (2) réserves naturelles communautaires et cinq (5) aires marines protégées (créées par décret présidentiel n° 2004-1408 du 04 novembre 2004). L'ensemble de ces aires protégées couvre une superficie de 16.149.400 ha, soit plus de 8 % du territoire national. L'essentiel de ce réseau est composé de zones humides représentatives des écosystèmes marins et côtiers du pays.

Ces zones humides se distinguent par leur fort potentiel en biodiversité et notamment par le rôle important qu'ils jouent (i) dans la migration des oiseaux du Paléarctique occidental ; (ii) dans le cycle hydrologique mondial et ; (iii) dans la fourniture de l'eau pour la conservation de la diversité biologique, la consommation humaine, la production agricole et les loisirs.

Par ailleurs, l'approche de gestion des aires protégées en cours de mise en œuvre fait de ces sites des leviers importants dans la lutte contre la pauvreté à leur périphérie. En effet, ces écosystèmes, à travers les biens et services offerts aux populations, constituent de réelles sources de revenus notamment à travers les nombreuses activités génératrices de bénéfices durables, développées au profit des populations en contrepartie de leur investissement dans la gestion de la biodiversité marine et côtière.

Ainsi, pour accompagner ces efforts de conservation, le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et de la Banque Mondiale, a mis en œuvre le Programme de Gestion intégrée des Ressources marines et côtières (GIRMaC) dont l'objectif global en matière d'environnement est d'assurer la conservation et la gestion des écosystèmes marins et côtiers du Sénégal, qui sont importants sur le plan mondial, et vitaux pour l'existence des communautés côtières.

De façon plus spécifique, l'objectif de la **Composante Conservation des Habitats critiques et des Espèces** du Programme exécutée par la DPN est d'améliorer la gestion à long terme du réseau national d'aires protégées côtières à travers : (i) la préparation et la mise en œuvre de plans de gestion dans les sites d'ancrage, et (ii) le renforcement du cadre de gestion de la biodiversité et des aires protégées.

C'est ainsi que le Sénégal s'investi depuis 2004, dans la création et la mise en œuvre d'Aires Marines Protégées (AMP¹) que sont les AMP de Saint louis, Cayar, Joal Fadiouth, Bamboung et Abéné créées par décret présidentiel n° 2004-1408 du 04 novembre 2004 en application des premières recommandations fortes du 5^{ième} Congrès Mondial sur les parcs nationaux tenu à Durban en 2003.

¹Les AMP constituent dans la plupart des cas des milieux particulièrement propices à la régénération des ressources halieutiques tout en protégeant des habitats sensibles tels que les herbiers marins ou la mangrove

Parallèlement à ces AMP, la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone et la Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin (délibération N°010/CRP du 15/05/2001).

Cette volonté politique du Sénégal à renforcer le réseau d'aires protégées représentatif des différents écosystèmes s'est traduite par la création, en 2012, de la **Direction des Aires Marines Communautaires Protégées** (DAMCP) pour augmenter le taux de couverture national du réseau national d'aires protégées côtières (AMP et RNC) et améliorer la gestion des AMP et des RNC centrée autour de la gouvernance participative des ressources avec une forte implication des communautés locales. Cette volonté politique est en phase avec la politique de mise en place des AMP qui obéit à une stratégie de renforcement des régimes de gestion intégrée des zones marines et côtières, réaffirmée lors du premier congrès Mondial sur les Aires Marines Protégées (AMP) tenu à Marseille, République française en 2013.

Après l'appui des partenaires, les cinq premières aires marines protégées (AMP de Saint Louis, Cayar, Joal-Fadiouth, Abéné et Bamboung) créées par décret présidentiel n° 2004-1408 du 04 novembre 2004 ont pu avoir des Plans d'Aménagement et de gestion (PAG) élaborés et exécutés. Des plans d'action quinquennaux ont été ainsi définis pour ces AMP dites de la première génération et mis en œuvre dans la plupart des sites avec l'implication et la participation effective des parties prenantes concernées à la gestion de l'AMP, notamment les communautés locales.

Ces sites protégés disposent, chacun, d'un Plan d'aménagement et de gestion qui a été élaboré pour une durée de validité de cinq (05) ans avec un plan d'action opérationnel. Dans la perspective d'évaluer la mise en œuvre de ces plans de gestion et des les actualiser que la DAMCP s'est attachée les services du groupement de cabinets (iDEV-ic/Tropis) pour la réalisation de cette mission.

L'objet de ce rapport est d'évaluer, à mi parcours, la mise en œuvre du Plan de gestion 2010-2014 de la **Réserve Naturelle d'intérêt Communautaire de la Somone** et d'actualiser le plan d'action par une nouvelle planification opérationnelle pour la période de 2015 à 2019.

ii Objectifs de l'actualisation du PAG

Après cinq années de mise en œuvre, il s'est avéré nécessaire de réaliser une évaluation finale du Plan d'aménagement et de gestion, notamment le plan d'action élaboré de manière participative avec les acteurs pour apprécier son déroulement et tirer les leçons et les enseignements pour le futur.

Le travail d'évaluation finale a permis au Comité de gestion de l'AMP qui regroupe toutes les parties prenantes et aussi la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) d'avoir une appréciation objective des résultats atteints, de la pertinence de la conception du plan et des objectifs définis et les stratégies à développer pour la consolidation des acquis

Les objectifs principaux de l'évaluation finale sont les suivants :

- apprécier le niveau des résultats obtenus par rapport aux plans de travail c'est-à-dire les performances du PAG, ainsi que sa pertinence et son efficacité ;
- apprécier la durabilité, l'appropriation du PAG et les effets et ou impacts sur les bénéficiaires, surtout les plus acteurs des villages polarisés par l'AMP ;
- tirer les leçons apprises tant positives que négatives de l'expérience de la mise en œuvre concertée du PAG ;

- formuler des propositions et des recommandations fortes à l'endroit de chacune des parties prenantes et procéder à une mise à jour du plan d'action quinquennal.

En termes de résultats, on note:

- la pertinence des objectifs visés dans le PAG 2010 - 2014 a été évaluée ;
- Les activités du PAG 2010 – 2014 ont été revisitées et évaluées ;
- les principales contraintes et difficultés à la mise en œuvre des actions programmées sont identifiées;
- Les objectifs de gestion du plan 2014 - 2018 ont été adoptés ;
- Les activités de gestion pertinentes ont été identifiées ;
- Le PAG a été mis à jour et un Plan d'action quinquennal élaboré de manière concertée et participative ;
- Le budget du plan d'action a été élaboré.
- la communication sociale entre les différentes parties prenantes est renforcée ;

iii. Approche méthodologique

La démarche méthodologique s'est articulée autour de cinq étapes essentielles :

- 1. Clarification de la mission, négociation et signature du contrat :** Cette étape a consisté à la prise de contact avec le client, la clarification des TDR, l'identification de la documentation pertinente et des acteurs clefs à rencontrer notamment le Conservateur de la Réserve pour la planification détaillée du déroulement de la mission.
- 2. Exploitation de la documentation sur l'AMP, élaboration d'outils d'évaluation à renseigner et la planification des deux jours d'atelier ;** Cette étape a été consacrée à :
 - ✓ l'exploitation de la documentation essentielle sur la Réserve et la zone comme le PAG élaboré en 2010 ;
 - ✓ les rapports d'activités mensuels et annuels de la Réserve ;
 - ✓ l'élaboration et la préparation des fiches d'évaluation et de guides d'entretien;
- 3. Réunion d'évaluation et d'actualisation du PAG avec le comité de gestion de la Réserve et l'équipe de la DAMCP :** Durant deux jours de sessions qui a réuni l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre de l'AMP, le Plan d'action du PAG a été parcouru dans ses détails et le niveau d'exécution des différentes activités mesurées. Les contraintes liées au respect des délais d'exécution ont été aussi situées. Autour de débats et discussions enrichissants, les grilles et tableaux d'évaluation ont été renseignés par les participants, membres du CG de la Réserve et personnes ressources impliquées dans sa mise en œuvre.
- 4. Elaboration du rapport provisoire :** L'étape d'élaboration du rapport provisoire a consisté à la synthèse des données recueillies, à intégrer les changements, préoccupations et nouvelles orientations apportés au PAG et à l'élaboration de la version provisoire du rapport de l'évaluation finale.
- 5. Elaboration du rapport final :** Les actions conduites lors de cette étape sont la prise en compte dans la version provisoires des observations et suggestions pertinentes.

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA RESERVE ET RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

I. Présentation de la réserve

1.1. Localisation et limites administratives

La Réserve Naturelle d'intérêt Communautaire de la Somone a été créée par acte de délibération N°003/CRS du Conseil Rural de Sindia en date du 19 octobre 1999 et approuvé par le Sous Préfet de Sindia le 25 octobre 1999. Elle est située à 65 km de Dakar sur la route de Mbour entre 14°30' et 14°50' N et 17°10'W, en aval du bassin versant, à la bouche du cours d'eau de la Somone. Elle appartient à la région de Thiès, département de Mbour, commune de Somone depuis 2008. Elle couvre une superficie de 700 hectares.

La réserve est ceinturée par 3 villages (Guéréo, Thiafoura, Sorokhassap) sur la rive nord et la commune de Somone sur la rive sud et à l'est. Elle débouche à l'ouest sur l'océan atlantique.

1.2. Habits naturels et espèces

Le bassin versant de la Somone est situé au sud-est de Dakar, entre le village de Diass et la ville de Mbour. Il est limité à l'ouest par l'océan atlantique et les rebords du massif de Diass, au nord par ceux de la falaise de Thiès, à l'est et au Sud par la plaine sableuse qui va de Tasset à Ngaparou en passant par Nguékhokh. Pour un périmètre de 86 km, une longueur de 29 km et une largeur de 14 km, la superficie du bassin versant de la Somone est évaluée à 419 km² environ. La Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone (RNICS) est partie intégrante de ce bassin. La Réserve comprend deux principaux milieux :

- ✓ une zone terrestre avec le *Tamarix senegalensis* comme espèce dominante et domaine de prédilection de quelques mammifères. Cette zone est limitée à sa partie basse par une forêt de mangrove ;
- ✓ une zone amphibie constituée de la lagune et des bolongs. Cette lagune est un site d'une grande importance, non seulement par son étendue mais aussi par le nombre important d'oiseaux d'eaux qui la fréquentent. La lagune inonde temporairement une vaste superficie de la Réserve qui, au moment du retrait des eaux devient une zone d'alimentation de ces oiseaux.

La RNICS appartient à l'Espace Naturelle Communautaire Kër Cupaam qui couvre une superficie de 10.000 ha et qui renferme également la Réserve Naturelle de Popenguine et la forêt classée de Popenguine. Cet espace regroupe aussi huit villages appartenant à la communauté rurale de Sindia. Il s'agit de Guéréo, Thiafoura, Sorokhassap, Kignabour 1, Kignabour 2, Popenguine, Popenguine Sérère, Ndayane (depuis 2008, ces trois derniers forment la Commune de Popenguine-Ndayane).

1.2.1 Flore et habitats

Les principaux habitats existants au niveau de la RNICS sont les suivants :

- ✓ Savane arbustive,
- ✓ Fourrés,
- ✓ Prairie arbustive,
- ✓ Cours d'eau temporaire,

- ✓ Cours d'eau permanent (cours pérenne de la Somone et chenaux),
- ✓ Lagune (plan d'eau),
- ✓ Forêt de Mangrove,
- ✓ Tannes nues,
- ✓ Tannes arbustives,
- ✓ Vasières nues,
- ✓ Estran et cordon littoral.

Les types de végétation rencontrés dans le bassin versant de la Somone ont pratiquement les mêmes composantes de la flore ligneuse naturelle. Selon EROS Data Center et CSE (1996), la zone présente une richesse floristique qui varie entre 11 et 20 espèces ligneuses selon les sites.

Les espèces arborescentes sont peu représentées. Les espèces les plus communes sont *Adansonia digitata*, *Ficus platyphylla*, *Ficus sycomorus*, *Ficus ovata*, *Cordia senegalensis*, *Faidherbia albida*, *Acacia nilotica*, *Celtis toka*.

Les formations boisées s'étendent sur les forêts classées de Thiès, de Bandia (Réserve comprise) et de Dias.

Pour la mangrove, *Rhizophora mangle* est de loin l'espèce de mangrove la plus abondante et la plus régénérée sur les vasières ; *Avicennia africana* est plus abondante sur les tannes arbustives et y est associée.

1.2.2. Faune

La faune de l'estuaire est diversifiée et abondante. Les groupes de faunes les plus représentés sont ceux des oiseaux, des crustacés, des mollusques des poissons et des insectes. Les mammifères et les reptiles sont peu représentés.

Les mammifères retrouvés dans l'estuaire sont le Chacal (*Canis mesomela*), le Singe vert (*Cercopithecus aethiops*) et la Mangouste à queue blanche (*Ichneumia albicauda*). Les reptiles sont représentés par le varan du Nil (*Varanus niloticus*).

Les espèces d'oiseaux sont nombreuses. La liste rapportée par HOUDE (2001)¹ indique 172 espèces. Parmi ces espèces figure *Falco peregrinus* considérée comme rare ou menacé au Sénégal. La Direction des Parcs Nationaux avait recensé 54 espèces inféodées à l'eau pour l'année 2004. La situation actuelle fournie par le Conservateur du Site de la RNICS renseigne sur la présence de 94 espèces inféodées à l'eau en 2006.

Les poissons sont représentés principalement par (*Tilapia guineensis*, *Eucinostomus melanopterus*, *Lysa sp.*, *Morone punctata*). Une autre espèce (*Periophthalmus kolrenteri*) commune dans les mangroves y a été observée par Houde (2001).

Les espèces de crustacées recensées sur le site sont constituées par des crabes (*Uca tangei*, *Callinectes latimanus*, *Sesarma alberti* et *Ocyropsis* sp), des crevettes (*Penaeus notialis* et *Penaeus kerathurus*).

Les mollusques sont représentés par des huîtres (*Crassostrea gasar*), des arches (*Anadara senilis*), de moules (*Natica marchiensis*), *Tympanotus fuscatus radula*, *Tympanotus fuscatus fuscatus*, *Littorina angulifera*, *Tagelus angulatus* et *Tellina nymphalis*.

Une espèce de mollusque triploïde a été introduite et cultivée au niveau du plan d'eau. Il s'agit de *Crassostrea gigas*.

L'entomofaune est représenté principalement par les moustiques, les papillons, coléoptères etc. On peut noter la présence de fourmis. Ce site est aussi favorable à l'installation des abeilles et d'autres insectes qui s'alimentent de produits de fleurs.

1.3. Hommes et Activités socioéconomiques

Selon les estimations de la population du Sénégal de 2005 à 2015 faites en janvier 2006 par la Direction de la Prévision et de la Statistique, la Communauté rurale de Sindia comptait 42 293 habitants répartis dans trois villages (Sorokhassap, Thiafoura et Guéréo) et la commune de Somone. Cette population devrait atteindre 55 397 habitants en 2015.

Tableau : Estimation de la population de la communauté rurale de Sindia de 2005 à 2015

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
40908	42202	43530	44894	46293	47729	49202	50712	52261	53848	55397

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique, Janvier 2006

Les principales activités économiques développées par les populations autour de la réserve sont la pêche, l'élevage, l'agriculture, le tourisme, l'artisanat, le commerce, les activités de cueillette et de prélèvements de mollusques marins et de produits forestiers et des activités culturelles.

1.4. Organisation de la gestion de l'AMP

La gestion de la réserve est communautaire avec une équipe technique conduite par un conservateur et un Comité de gestion qui coordonnent l'ensemble des activités de gestion qui se déroulent dans l'aire protégée.

Une équipe de 13 volontaires de l'environnement (écogardes) issus des villages périphériques et de la commune de Somone assurent la surveillance et la vente des permis de visite.

Le site dispose d'un poste de commandement (PC) conventionné situé au niveau de la Commune de Ngaparou. Quatre postes de contrôle situés à Thiafoura, Guéréo, Sorokhassap et Somone complètent le dispositif. Chacun de ses postes est tenu par des volontaires de l'environnement qui assurent la vente des permis de visite et la surveillance de la réserve.

Pour assurer son fonctionnement administratif, la réserve dispose d'un budget annuel alloué par l'Etat sénégalais.

En plus du budget de fonctionnement, la réserve est appuyée dans ses activités par un Fonds d'appui à l'aménagement du site constitué de 40% des retombées touristiques. En outre, des investissements et /ou appuis à la gestion de l'aire communautaire sont réalisés par le programme GIRMaC dont elle est l'un des sites d'ancrage.

1.5. Les parties prenantes à la gestion de la réserve

Plusieurs parties prenantes interviennent dans la gestion de la réserve et sont regroupées au sein du comité de gestion de la réserve dont l'arrêté n°32/ASD du 22 octobre 2008 fixe la composition et les missions.

Le conservateur encadre et supervise le Bureau exécutif du comité de gestion. Les décisions du CG ne sont appliquées qu'après analyse par le Conservateur de leur conformité aux textes de lois et règlements en vigueur en matière de conservation de la biodiversité.

- ✓ Les services des pêches et des eaux et forêts ;
- ✓ Le conseil rural de Sindia ;
- ✓ Les GIE de femmes de Thiafoura, Guéréo, Sorokhassap et Somone, le GIE des jeunes volontaires de l'Environnement et les GIE ostréicoles ;
- ✓ Le Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Mbour ;
- ✓ Un représentant des piroguiers de la Lagune ;
- ✓ Un représentant de la presse ;
- ✓ L'association pour le Développement de la Somone ;
- ✓ Un représentant des chefs de village de la Périphérie.

Le comité de gestion est géré par un bureau exécutif qui comprend le bureau et 5 comités techniques (Surveillance, Gestion de l'environnement et des ressources naturelles, Commission des finances, Commission Sensibilisation communication et formation et Commission Gestion des conflits). Le bureau est composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire général, d'un trésorier et d'un trésorier Adjoint. Le rôle de commissaires au compte est assuré par un représentant de l'administration de la réserve et un autre désigné par le comité de gestion.

Il faut également préciser que la collaboration avec la Réserve Naturelle de Popenguine est très forte et se fait dans le cadre de l'ENC Kër Cupaam. Les deux réserves, en plus de partager certains villages périphériques, mènent des activités communes telles que le reboisement de la mangrove et l'ouverture des pare-feux.

1.6. Cadre institutionnel de mise en œuvre du PAG

Le plan d'aménagement et de gestion de la RNICS est exécuté sous la supervision de la Direction des Parcs Nationaux et du Comité d'Orientation (CO). Il est mis en œuvre par le Comité de gestion. Ces deux organes s'appuient sur le Comité Scientifique (CS) pour tout éclairage ayant trait à la réalisation de certaines activités spécifiques.

Le Comité d'Orientation (CO)

Le Comité d'Orientation est l'instance de concertation au plus haut niveau, qui regroupe les différents partenaires concernés par le parc et sa périphérie. Son rôle est fixé par arrêté du sous-préfet de Sindia n° 32/ASD du 22 octobre 2008 portant création du comité de gestion. Il donne des orientations politiques et stratégiques au comité de gestion, valide le budget de fonctionnement du comité de gestion et assure le suivi-évaluation des activités du comité de gestion. Le CO devrait également être appelé à réfléchir sur des mécanismes de financement durable (fondation, fonds, etc.) pour la mise en œuvre du PAG. Il s'agira donc de le rendre fonctionnel afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle.

Le Comité Scientifique

Le rôle du Comité scientifique de donner des avis scientifiques motivés et d'assurer la validation scientifique des propositions faites au Comité d'orientation. Il éclaire et appuie le Comité de gestion en cas de besoin. Ses membres peuvent être sollicités, selon leurs compétences, par le Comité de gestion, autant dans le cadre de la recherche que pour l'évaluation de la mise en œuvre des protocoles de recherche. Il devra être créé dès les premiers mois de mise en œuvre du plan de gestion.

Le Comité de Gestion

Le comité de gestion de la réserve est l'organe qui gère directement la mise en œuvre du PAG. Il est chargé de la planification annuelle et de l'exécution des activités à mener dans le cadre du PAG. Il a été créé par arrêté en 2008 qui fixe sa composition et ses missions. Ce comité devrait cependant être réactualisé aussi dans sa composition que dans ses missions pour une prise en charge des nouvelles évolutions (érection de Somone en commune) du milieu.

Suivi évaluation du PAG

Le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion est sous la responsabilité du Comité d'Orientation et de la DPN, à travers sa Division Suivi-Evaluation. Ainsi, un suivi trimestriel et une évaluation annuelle du plan de travail seront effectués par ces deux organes. Ces activités permettront d'une part une mise à jour régulière du plan d'action et d'autre part de lever les contraintes d'exécution du plan de gestion.

Après 30 mois de mise en œuvre du plan, une évaluation à mi-parcours sera réalisée et aboutira à la mise à jour du plan d'action et éventuellement à une restructuration des organes de gestion de la réserve.

Au bout des cinq ans de mise en œuvre, une évaluation finale du plan sera effectuée avec la participation de l'ensemble des parties prenantes (CO, DPN, bailleurs, etc.). Cette évaluation participative sera suivie de l'actualisation de ce PAG.

2. Rappel des objectifs du plan d'aménagement et de gestion de la réserve de la Somone

2.1 ENJEUX DE GESTION

Les enjeux de gestion de la réserve tels que définis et décrits dans le PAG 2010-2014 sont multiples et portent sur : la conservation des écosystèmes, la participation des acteurs dans la gestion, la valorisation des ressources naturelles.

2.1.1 La conservation des écosystèmes

LA RNICS vient en appui à la mise en œuvre de la politique de l'état en matière de décentralisation et de transfert de compétences. Sa préservation doit ainsi faire l'objet d'efforts soutenus surtout de la part des collectivités locales qui sont à la base de sa création. Les mesures à entreprendre dans le cadre du plan d'actions doivent concourir à conserver ses caractéristiques écologiques fondamentales mais également à générer des retombées au bénéfice des populations locales. Pour ce faire, il convient de poursuivre les activités de recherche, d'aménagement, de surveillance et de suivi écologique.

2.1.2. La participation des acteurs dans la gestion

La participation des acteurs dans la gestion de la réserve est satisfaisante. Aujourd'hui le site est géré par un comité de gestion dynamique qui réunit l'ensemble des parties prenantes. Ainsi les efforts consentis par les populations et les agents des parcs nationaux ont abouti à la réduction drastique des infractions (une vingtaine en 2007 contre 4 en 2009). Cette forte implication des acteurs dans la gestion a permis aussi de constater une remontée biologique considérable et une forte régénération de la flore en particulier l'écosystème de mangrove. Ces efforts doivent donc être poursuivis pour faire jouer à la réserve le rôle d'un véritable pôle de développement.

2.1.3 La valorisation des ressources naturelles

La place de la RNICS dans le développement du tourisme au niveau de la Petite Côte n'est plus à démontrer. En effet, il constitue un produit phare de la région et même l'un des principaux motifs de visite du Sénégal. Sa promotion appelle de la part des gestionnaires des efforts supplémentaires en termes d'aménagement, de promotion et de diversification des circuits touristiques pour prolonger la durée de séjour dans le site. Ces actions doivent être en complémentarité avec le renforcement des capacités des volontaires de l'environnement.

Par ailleurs, d'autres activités de valorisation devront être identifiées dans le cadre de ce plan pour permettre à toutes les catégories sociales de la périphérie de bénéficier des retombées financières de la conservation. Ainsi, depuis la mise en place d'une tarification en 2007, les recettes collectées ne cessent de croître au bénéfice des populations (10 millions en 2007 contre 20 millions en 2009). Des réalisations concrètes ont été effectuées avec une partie de cette somme récoltée :

- La construction du pont à Thiafoura ;
- L'appui en médicaments aux districts sanitaires des quatre villages,
- La réhabilitation d'une salle de classe au niveau de chaque village ;
- La dotation en fournitures scolaires pour les écoles des quatre villages ;
- La construction de deux postes de contrôle à Thiafoura et Guéréo ;
- La motivation mensuelle des écocardes.

Le plan de gestion devra donc apporter des réponses concrètes à ces différents enjeux afin de permettre à la réserve de remplir pleinement sa double fonction de conservation d'un échantillon d'écosystème fragile et de pôle de développement pour les populations locales.

2.2. OBJECTIFS A LONG TERME

L'objectif de gestion à long terme de la RNICS est de préserver la biodiversité dans une perspective de développement communautaire durable. Ce plan de gestion concourt à l'atteinte de cet objectif à travers la planification et la mise en œuvre d'actions concertées avec la participation effective de toutes les parties prenantes.

La RNICS, créée en 1999, fait partie des trois premières aires protégées communautaires du Sénégal avec le Lac Ouye et Teunguène. En outre, il se veut une contribution aux efforts du Gouvernement du Sénégal pour la mise en œuvre des recommandations de la Convention de Rio, notamment celles relatives à la gestion participative et au partage juste et équitable des bénéfices issus de la conservation de la diversité biologique ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'aires protégées pour la conservation in situ des ressources naturelles par les parties à la Convention.

2.3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Cet objectif se décline donc en trois objectifs spécifiques qui sont :

- **Objectif spécifique 1** : Conserver les ressources biologiques et les habitats.
Pour atteindre cet objectif, des activités d'aménagement, de surveillance, de suivi écologique et de recherche scientifique ont été déterminées.

- **Objectif spécifique 2** : Assurer une gestion participative de la réserve
L'atteinte de cet objectif passe selon le PAG défini, par un fonctionnement efficace des organes de gestion ou de gouvernance, un renforcement de capacités des acteurs de la réserve, le développement de partenariats stratégiques et l'information, la sensibilisation et la communication sur la politique et les activités de la réserve.

- **Objectif spécifique 3** : Valoriser les ressources de la réserve et promouvoir l'écotourisme
La valorisation des ressources et la promotion de l'écotourisme passe par l'établissement d'activités de classement de la RNC comme site RAMSAR, une diversification des circuits écotouristiques, la construction de buvettes pour les écogardes et le renforcement des activités génératrices de revenus des acteurs de la réserve

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

2.4. PLAN D'ACTION ET PROGRAMME 2010 – 2014

OS 1 : Conserver les ressources biologiques et les habitats

Activités	Indicateurs	Sous-activités	Extrants/produits	Chronogramme					
				A1	A2	A3	A4	A5	
1. Aménagement Surveillance et suivi écologique	Niveau de populations des espèces représentatives des habitats maintenus dans leur ensemble	Curage de la lagune de Somone	7km de voie d'eau curés sur une profondeur moyenne d'1m		x	x	x		
		Bornage participatif des limites de la RNC	100 bornes implantées	x					
		Construction et équipement de bureaux et logements	1 bâtiment construit		x	x			
		Réactualisation de la signalétique	30 panneaux installés	x					
		Construction de postes de contrôle	2 postes construits (Sorokhassap et Thiafoura)		x				
		Construction de miradors	3 miradors construits		x	x			
		Nettoyage de la lagune	plage nettoyée au moins 1 fois tous les 10 jours	x	x	x	x	x	
		Reboisement de la mangrove	5 ha reboisés par an	x	x	x	x	x	
		Suivi de l'avifaune	2 dénombremements par mois	x	x	x	x	x	
		Suivi des tortues marines	Sorties quotidiennes de juillet à décembre	x	x	x	x	x	
		Suivi des espèces d'avifaune à statut particulier	Spatule, balbuzard pêcheur, barge rousse, pluvier argenté suivis	x	x	x	x	x	
Recherche scientifique	Niveau de connaissance sur les habitats et les espèces amélioré	Etude d'impact environnemental du curage de la Lagune	impacts connus et mesures d'atténuation prises						
		Etude sur la dynamique des écosystèmes de mangrove de la Somone	Dynamique connue et mesures prises						
		Etude de la dynamique du bassin versant de la Somone	Dynamique connue et mesures prises	x	x	x	x	x	
		Etude des impacts de l'érosion côtière sur la lagune de Somone	impacts connus et mesures d'atténuation prises		x				

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

OS2 : Assurer une gestion participative de la réserve

Activités	Indicateurs	Sous-activités	Extrants/produits	Chronogramme				
				A1	A2	A3	A4	A5
3. Fonctionnement des organes de gestion	Existence de cadres fonctionnels pour améliorer la planification, la gestion, et la conservation de la biodiversité	Réactualisation et fonctionnement du Comité de gestion	1 réunion par mois	x	x	x	x	x
		Mise en place et fonctionnement du Comité scientifique	Au moins 2 réunions par an	x	x	x	x	x
		Réactualisation et fonctionnement du Comité d'Orientation	Au moins 2 réunions par an	x	x	x	x	x
		Révision du règlement intérieur de la RNC	Règlement intérieur révisé		x			
Renforcement des capacités	Capacité d'intervention améliorée	Renforcement des moyens de surveillance et de suivi écologique	1 véhicule, 1 groupe électrogène, 1 pirogue 15CV, 1 caméra, 1 télescope, 10 paires de jumelles, 1 vidéoprojecteur,	x	x	x		
		Formation en identification et suivi de l'avifaune	Au moins 1 session par an	x	x	x	x	x
		Formation en identification et suivi des tortues marines	Au moins 1 session tous les 2 ans					
		Formation en écotourisme	2 sessions tenues tous les 2 ans (accueil, identification des espèces, techniques de guidage, aspects culturels)					x
		Renforcement de capacité des membres du CG (gestion intégrée, plaidoyer, cogestion, mécanismes de prévention et de gestion des conflits)	2 sessions tenues par an	x	x	x	x	x
	Visites d'échange	1 visite d'échange par an	x	x	x	x	x	

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

(OS 2 : suite et fin)

Activités	Indicateurs	Sous-activités	Extrants/produits	Chronogramme				
				A1	A2	A3	A4	A5
Partenariat	Niveau de collaboration avec les partenaires accru	Renforcement du partenariat avec les hôteliers	1 protocole mis en œuvre avec chaque structure	x	x	x	x	x
		Renforcement du partenariat avec l'ADS	1 protocole mis en œuvre					x
		Renforcement du partenariat avec les projets, programmes et autres structures de développement et/ou de recherche	Meilleure implication dans la gestion de la RNC	x	x	x	x	x
		Renforcement du partenariat dans le cadre de la Convention de Bonn, de Ramsar, AEWa, CBD	Plans d'action mis en œuvre	x	x	x	x	x
		Renforcement du partenariat avec les autres RNC	Expériences partagées	x	x	x	x	x
Information, sensibilisation, communication	Niveau d'éveil environnemental des parties prenantes accru	Conception de produits d'information et de communication (plaquettes, site internet, ...)	1000 plaquettes, 1000 dépliants, 1000 tee shirts, 20 panneaux d'information, une tranche horaire mensuelle au niveau des radios locales, etc.	x	x	x		x
		Réalisation Programme SERE (Sensibilisation et Education Relative à l'Environnement)	01 manuel d'ERE produit, 06 sorties pédagogiques par an au niveau du Parc, 03 sessions d'animation pédagogiques et 03 concours organisés par an, 04 sessions de sensibilisation de cibles non scolaires par an	x	x	x		x
		Célébration des journées nationales & internationales relatives à l'environnement	Journée mondiale de la Biodiversité, journée mondiale de l'environnement, journée mondiale des zones humides célébrées					x

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

OS 3 : Valoriser les ressources de la réserve et promouvoir l'écotourisme

Activités	Indicateurs	Sous-activités	Extrants/produits	Chronogramme				
				A1	A2	A3	A4	A5
Valorisation des ressources et promotion de l'écotourisme	Attractivité du parc accrue	Proposition de classement de la RNC comme site Ramsar	Dossier de proposition d'inscription produit et soumis		X			
		Diversification des circuits écotouristiques et amélioration de leur interprétation	nombre d'étapes, de produits et de services accrus		X			
		Construction d'une buvette pour les écogardes	1 buvette construite		X			
		Mise en place d'un fonds communautaire d'appui à la valorisation écotouristique	Meilleure valorisation de la réserve		X			
		Mise en place d'activités génératrices de revenus	au moins 1 AGR mise en œuvre dans chaque village (ostréiculture, pisciculture, apiculture, maraîchage, etc.)	X	X			

3. Bilan de l'exécution du plan d'actions 2010-2014

3.1 OS1 : CONSERVER LES RESSOURCES BIOLOGIQUES ET LEURS HABITATS

3.1.1 Activité 1 : Aménagement

3.1.1.1 *Bref rappel des activités*

L'une des raisons premières de la création de cette aire est la conservation de la diversité biologique et de leurs habitats. A ce titre, une priorité devrait être accordée à la restauration des habitats dégradés, l'aménagement d'infrastructures techniques et le renforcement des efforts de surveillance pour un maintien des ressources biologiques. Ces efforts consistent au curage de la lagune de Somone, au bornage participatif des limites de la RNC, la construction et équipement de bureaux et logements, la réactualisation de la signalétique, la construction de postes, la construction de miradors, le nettoyage de la lagune, reboisement de la mangrove.

3.1.1.2 *Résultats atteints*

- Le curage de la lagune n'a pas été réalisé suite à des contraintes financières. Le budget pour la réalisation n'a pu être mobilisé.
- Le bornage des limites de la RNC a été effectué avec 350 bornes implantées avec l'appui financier du GIRMAC. Ces panneaux sont installés dans et autour de la réserve pour le respect des exigences de la Réserve naturelle.
- La RNICS ne dispose pas de ses propres locaux. Ceux occupés par l'équipe de commandement de la Direction des aires marines protégées sont des bureaux conventionnés par l'Etat et équipés à 90%. La RNICS dispose néanmoins d'un terrain à Guéreo octroyé en 2008 par la communauté rurale de Sindia pour abriter son futur poste de commandement.
- Quatre postes de contrôle ont été construits dont deux à Thiafoura, un à Somone et un à Guéreo. Les deux postes de Thiafoura sont en dur et celui de Somone en guérite.
- Deux miradors ont été construits (le sentier écologique et le manguier)
- Le nettoyage de la lagune est devenu une activité quotidienne. Au-delà du travail opéré par les écogardes tous les jours, les restaurateurs et détenteurs de paillote s'y attèlent de façon régulière. Par ailleurs, des séances de nettoyage du plan d'eau se déroulent tous les 2 à 3 mois et enregistre la participation des populations riveraines de la lagune et autres utilisateurs des ressources de la réserve.
- Le comité de gestion a organisé plusieurs campagnes de reboisement et les limites des possibilités de reboisement dans la réserve ont été atteintes.



Photo 1: Panneau signalétique à l'intérieur de la réserve



Photo 2 : Mirador construit dans le sentier écologique

3.1.1.3 Analyse et constats

Selon les estimations du conservateur, le curage de la lagune requiert une étude bathymétrique évaluée à environ cinquante millions. Ceci constitue un budget important par rapport aux recettes générées par la réserve et ne saurait exclusivement être pris en charge par la réserve. Toutefois, des actions préventives pourraient être entreprises face à ce problème d'ensablement à l'entrée de la lagune notamment. Il a été noté que l'édification de retenues d'eau en amont de la lagune (ouvrages de Bandia, et villages environnants) a considérablement réduit le débit de ruissellement des eaux de pluies, ralentissant la force de dragage du sable par les eaux. Selon certaines sources locales, le curage s'opérait naturellement mais s'est considérablement amoindri depuis l'édification de nombreux aménagements sur le bassin versant dans sa partie est, en aval de la lagune. Les eaux pluviales alimentant son lit arrivent à peine au niveau de son estuaire. L'acuité du curage de la lagune impose de s'activer sur la recherche de financement car les recettes générées par la réserve ne permettent pas de prendre en charge cette activité.

Le bornage des limites de la RNC, la réalisation des signalétiques, la construction des postes de contrôle et des miradors ont considérablement contribué à la visibilité de la réserve et informent sur l'accès à la RNICS. Toutefois, ces actions, méritent d'être renforcées puisque des infractions sur le patrimoine foncier de la Réserve sont encore notées et on assiste à l'empiètement de champs de culture et d'habitations dans le domaine de la réserve.

Concernant le reboisement de la mangrove, des efforts considérables ont été fournis.

3.1.1.4 Conclusion et recommandations

La léthargie du comité de gestion pendant deux années a fortement influé sur les activités d'aménagement. La mise en place du nouveau comité à partir de mars 2013, avec l'appui des agents de la DPN, a permis de relancer les activités comme le nettoyage de la plage et le reboisement de la mangrove. Afin de renforcer les acquis de ces activités d'aménagements, le nouveau PAG devrait :

- Faire l'état des lieux des connaissances locales et scientifique et mener des actions préventives contre l'ensablement au niveau de sa jonction avec la mer ;
- Initier des activités complémentaires de bornage et renforcer les bornes au niveau de Guéréo et Somone ;
- Singulariser les couleurs des bornes de la réserve avec une couleur distincte des bornes courantes ;
- Renforcer les panneaux signalétiques en métal
- Faire une cartographie de la RNICS en collaboration avec la mairie de Somone et la CR de Sindia et enregistrer les résultats de cette cartographie dans le livret du Domaine National ;
- Aménager des nichoirs à base de bois pour faciliter le repos des oiseaux durant l'hivernage ;
- Faire le choix approprié des espèces à reboiser sur les surfaces restantes.

3.1.2 Activité 2 : Surveillance et suivi écologique

3.1.2.1 Bref rappel des activités

La situation géographique de la RNICS lui confère un rôle majeur dans les activités migratoires des oiseaux d'eaux. En raison de ce statut particulier, la connaissance de la dynamique des populations pourraient constituer un élément majeur de la proposition du site

comme zone humide d'importance internationale de la Convention de Ramsar. Les activités de surveillance et de suivi écologique comprennent : le suivi de l'avifaune, le suivi des tortues marines, le suivi des espèces d'avifaune à statut particulier.

3.1.2.2 Résultats atteints

Le suivi de l'avifaune a été une activité régulière avec la collaboration du GIRMAC. Deux dénombrements par mois ont été réalisés et un rapport mensuel est transmis à la direction des aires marines communautaires protégées (DAMCP). Par contre, il n'existe pas un suivi formel des tortues marines et le suivi des espèces d'avifaune à statut particulier est inclus dans le suivi d'ensemble des oiseaux.



Photo 3 : Bande d'oiseaux sur la lagune

3.1.2.3 Analyse et constats

Les activités de suivi sont moyennement satisfaisantes et sont essentiellement assurées par les agents des parcs. Néanmoins, les résultats ne sont pas partagés avec les autres acteurs de la réserve (écogardes, comité de gestion). Les activités de surveillance ont véritablement concerné la zone lagunaire, la partie terrestre n'est pas régulièrement couverte pour des raisons d'insuffisance des moyens logistiques.

3.1.2.4 Conclusion et recommandations

Pour un renforcement des acquis des activités de surveillance et de suivi écologique ainsi qu'un partage des connaissances, ces activités devraient :

- Inclure les écogardes dans les activités de décompte ;
- Renforcer les capacités des écogardes en suivi ;
- Renforcer ses moyens par la mise à disposition d'un piroguier.

3.1.3 Activité 3 : Recherche scientifique**3.1.3.1 *Bref rappel des activités***

Dans une optique de restauration des habitats dégradés, la connaissance de l'écosystème sur lequel repose la reproduction des espèces est une condition sine qua non pour la compréhension des et le choix d'aménagements adaptés au milieu. Il s'agira donc dans ce cas, de connaître la dynamique des écosystèmes de mangrove, d'étudier la dynamique du bassin versant de la Somone, et d'étudier les impacts de l'érosion côtière sur la lagune de la Somone. Par ailleurs, le curage de la lagune de Somone impose une étude d'impact environnemental et social préalable afin de s'assurer des incidences d'une telle activité sur le milieu physique et de dégager des mesures d'atténuation et de compensation afin de minimiser les impacts négatifs sur le milieu physique et biophysique mais également sur les activités socio-économiques.

3.1.3.2 *Résultats atteints*

Les objectifs liés à la recherche scientifique restent encore très insuffisants. L'évaluation environnementale liée au curage de la lagune, l'étude sur la dynamique des écosystèmes de mangrove de la Somone, l'étude des impacts de l'érosion côtière sur la lagune ne sont pas encore réalisées. Seule l'étude de la dynamique du bassin versant de la Somone a été effectuée en 2011.

3.1.3.3 *Analyse et constats*

Les contraintes budgétaires rencontrées dans la mise en œuvre de ce PAG se sont véritablement répercutées sur les activités de recherche scientifique. Néanmoins, la RNICS accueille annuellement des étudiants stagiaires provenant de diverses institutions de recherche. C'est ainsi que durant l'année 2012, la réserve a accueilli un stagiaire de l'UCAD, un stagiaire de l'ISPAR et deux de l'ENEA.

3.1.3.4 *Conclusions et recommandations*

Un effort complémentaire devra être consenti dans la recherche de financement des activités scientifiques ou alors développer un partenariat stratégique avec les institutions de recherche qui envoient des stagiaires. Les activités visées par cette activité de recherche scientifique pourraient alors s'inscrire en partie dans les travaux de recherche des étudiants.

3.2 OS2 : ASSURER UNE GESTION PARTICIPATIVE DE LA RESERVE**3.2.1 Activité 1 : Fonctionnement des organes de gestion****3.2.1.1 *Bref rappel des activités***

L'approche de « cogestion » développée en mode de gestion des aires marines protégées répond à un souci de responsabilisation des populations à la gestion des ressources naturelles dans leur terroir. L'appropriation et l'adhésion des communautés locales à ce mode de gestion restent donc un gage de succès majeur pour rendre l'AMP fonctionnelle et opérationnelle. L'érection des comités de gestion vient répondre à ce besoin. Le comité de gestion est fixé par arrêté du sous préfet de Sindia. Par ailleurs, il est créé un Comité d'orientation composé des élus locaux, les services techniques, des autorités administratives, coutumières et religieuses, les ONG, les établissements scolaires et les privés du tourisme. Ce comité nécessite néanmoins une réactualisation pour un fonctionnement plus efficace.

Aussi, il est attendu la mise en place d'un comité scientifique dont la mission est de valider au plan scientifique, les propositions émanant du comité d'orientation.

3.2.1.2 Résultats atteints

Depuis sa création, la gestion de la réserve naturelle est assurée par un ensemble d'acteurs unis par une volonté commune de garder un cadre de vie harmonieux et pouvant garantir un développement local durable. Les organes de gouvernance prévus à cet effet, ont tous été créés mais enregistre des problèmes dans leur fonctionnement.

Le comité de gestion composé de représentants d'organisations de base des villages limitrophes de la réserve, de représentants de collectivités locales, des représentants des services techniques déconcentrés a connu de sérieuses perturbations après l'érection de Somone en commune en 2008 les élections locales de 2009. Les divergences entre le nouveau Maire de la Somone et certains membres du comité de gestion ont entraîné un gel des activités. Cette situation conflictuelle a conduit à la mise en place d'un comité ad hoc qui n'a pas su mettre en place un comité consensuel. Cette situation a entraîné un gel total des activités du comité durant deux années. Un nouveau comité fonctionnel a été mis en place en mars 2013 et s'efforce de dérouler les missions qui lui ont été assignées. Les réunions mensuelles permettent d'évaluer les recettes mensuelles, d'établir le bilan financier, de relever les problèmes et de trouver une stratégie de gestion pacifique des conflits. Il reste néanmoins instable et pourrait subir d'un moment à l'autre les conséquences des clivages entre acteurs de la RNICS.

Le comité d'orientation est l'instance de concertation et constitue un cadre d'échanges et d'orientation au niveau politique et stratégique pour la mise en œuvre des règles de conservation et de la biodiversité. Toutefois, ce comité n'est pas encore opérationnel. Aucune réunion n'a été tenue à ce jour.

Le comité scientifique n'est pas un organe propre à la RNICS mais est partagé avec toutes les aires protégées mises en place. Les membres qui le constituent restent les mêmes pour toutes les AMPet le comité donne des avis scientifiques motivés.

Un processus de révision du règlement intérieur a été entamé mais n'a pu aboutir. Il n'a pu être validé.

3.2.1.3 Analyse et constats

Depuis la création de la réserve en 1999, seule une collectivité avait en charge la gestion de la réserve. Aujourd'hui, l'espace polarisé par la RNICS est une zone tampon entre la commune de Somone et la Communauté rurale de Sindia ce qui n'est pas sans conséquence sur la gestion de la réserve. Le contrôle de l'accès à la réserve génère des retombées financières considérables qui impactent favorablement sur les conditions de vie des populations mais également sur la vie des collectivités locales. En effet, Les recettes recouvrées sont redistribuées selon une clé de répartition consensuelle qui se présente comme suit : 40% sont versés dans les fonds destinés à l'aménagement du site, 20% pour le salaire des écocardes, 20% au GIE de femmes, 10% pour le fonctionnement de la RNICS, 10% pour les collectivités locales (dont 5% pour la commune de la Somone et 5% pour la communauté rurale de Sindia). Cette égale répartition des recettes entre les collectivités locales intervient après la réforme administrative qui a érigé la Somone en commune qui inclut dorénavant un nouvel acteur qui affiche toute son ambition à participer pleinement à la gestion de la réserve. Toutefois, elle n'est présentement nulle part spécifiée dans les textes réglementaires et administratifs mais relève d'un désir d'équité entre les collectivités locales qui partagent le territoire de la réserve

Parce que le découpage territorial affecte une large partie de la réserve au territoire communal, la mairie de la Somone se positionne comme un acteur clé de la gestion de la réserve et réclamant par ailleurs, par la voix de son maire, la Présidence du Comité de gestion de la RNICS. Cette ambition affichée, n'a pas rencontré l'assentiment de toutes les parties prenantes du comité de gestion engendrant un rapport de force qui a été à l'origine de la dissolution du comité de gestion pendant plusieurs années, de la mise en place d'un comité ad hoc fortement décrié et finalement dissout. Grâce à l'abnégation et au pouvoir de négociations de la nouvelle équipe de la direction des Aires Marines Protégées, un accord a été trouvé et un nouveau comité est fonctionnel depuis mars 2013. C'est un comité qui a élargi la représentativité de ses membres et s'est ouvert aux jeunes et ASC.

Toutefois, il se pose le problème de la viabilité et de la stabilité de ce comité. En considérant les antagonismes latents et les rapports de positionnement de certains acteurs qui sous tendent encore ce comité, il se présente comme un comité de compromis qu'il urge de stabiliser. Il importe de redéfinir un cadre réglementaire adapté à ce contexte institutionnel afin d'arriver à une gestion intégrée intercommunautaire de la réserve. L'objectif étant d'arriver à un groupement d'intérêt communautaire pour la gestion de la RNICS. La révision du règlement intérieur de la réserve nécessitera une concertation large de toutes les parties prenantes.

D'une gouvernance administrative et territoriale unique de la réserve, la RNICS passe à une gouvernance territoriale partagée avec des collectivités locales aux statuts différents (une commune et une communauté rurale). Cette situation impose d'une part de modifier l'arrêté portant statut du comité de gestion de la RNICS notamment dans la composition du comité de gestion et de s'accorder de manière formelle sur la redistribution des recettes notamment en faveur des collectivités locales.

Si le manque de dynamisme du comité d'orientation n'entrave pas le bon déroulement des activités de gestion de la réserve, il biaise l'approche de gestion de la réserve. Les différents cadres devraient améliorer la planification, la gestion et le suivi évaluation de toutes les activités de conservation de la biodiversité. Il est à constater que la gestion de la réserve a fait face à plusieurs contraintes (dissolution du comité de gestion, empiètements d'établissements hôteliers, aménagements) sans une quelconque réaction du comité d'orientation ni un avis du comité scientifique. Les activités du comité de gestion se déroulent avec comme seule vision celle imprimée par l'organe d'exécution sous la supervision de la Direction des Aires Marines Protégées.

3.2.1.4 Conclusion et recommandations

Si l'ensemble des organes de gestion de la réserve ont été mis en place, leur fonctionnement mérite une plus grande vitalité. Seul le comité de gestion, avec l'encadrement des agents des Parcs Nationaux œuvre activement depuis le début de l'année 2013 pour la sauvegarde de la biodiversité et le développement économique des populations riveraines. Des mesures plus ardues s'imposent pour dynamiser ou renforcer les organes de gouvernance en place :

- donner une légalité et une viabilité au nouveau comité de gestion en modifiant l'arrêté portant Création et Statut du comité de gestion de la Réserve Naturelle d'intérêt Communautaire de la Somone ;
- réviser le règlement intérieur;
- définir un cadre de gestion intégrée (intercommunautaire) de la réserve qui prend en compte les impacts du redécoupage administratif et territorial dans la gouvernance de la RNICS ;
- renforcer l'accompagnement des élus locaux, des autorités administratives et des autorités coutumières autour du comité de gestion.

3.2.2 Activité 2 : Renforcement de capacités

3.2.2.1 *Bref rappel des activités*

Il s'agit du renforcement des capacités techniques des agents et des membres du comité de gestion à travers des sessions de formation et du renforcement des moyens de surveillance de la réserve. Les thèmes suivants devraient être développés : l'identification et le suivi de l'avifaune, l'identification et le suivi des tortues marines, l'écotourisme, l'ostréiculture, la gestion intégrée, le plaidoyer, la cogestion, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits.

3.2.2.2 *Résultats atteints*

Les moyens de surveillance et de suivi écologique mis à la disposition des agents des Parcs se résument à un véhicule, 3 pirogues. Les sessions de renforcement des capacités des agents sont relatives au suivi des oiseaux, au péril aviaire et à l'évaluation économique des zones humides. Toutefois, aucune session en identification et suivi des tortues marines, en écotourisme n'a été réalisée ni pour les agents, ni pour les écogardes. Cependant, on assiste à un partage d'expériences entre femmes opérant dans l'ostréiculture.

3.2.2.3 *Analyse et constats*

Les moyens logistiques et l'équipement du bureau de la RNICS restent encore à satisfaire. Des efforts complémentaires devraient être fournis pour le renforcement des capacités techniques des agents des parcs mais également des acteurs intervenant directement dans la conservation de la biodiversité (écogardes, piroguiers, GIE femmes)

3.2.2.4 *Conclusion et recommandations*

Afin d'améliorer la capacité d'intervention des agents, les moyens de surveillance et de suivi devraient être renforcés par un télescope, un vidéoprojecteur, un appareil photographique, un véhicule complémentaire, deux quads, deux motos, deux GPS.

Par ailleurs, les formations sur le suivi de l'avifaune, sur le suivi des tortues marines devront être élargies aux écogardes, piroguiers, et femmes.

3.2.3 Activité 3 : Partenariat

3.2.3.1 *Bref rappel des activités*

La position de la réserve dans une zone touristique implique une intégration des acteurs du service touristique pour une gestion intégrée durable des ressources. Aussi, cette collaboration s'applique à toutes les structures, organisations de base, ONG, structure de recherche afin de mieux les impliquer dans les actions de conservation et de développement durable.

3.2.3.2 *Résultats atteints*

Des partenariats partiels ont été noués avec certains établissements hôteliers concernant l'accès à la plage par exemple, mais ceci ne constitue pas une pratique généralisée. Par ailleurs, les enjeux économiques et écologiques sont mieux perçus par les organisations locales de développement (ADS, ASC villageoises) et celles-ci adhèrent progressivement aux activités de la réserve.

3.2.3.3 Analyse et constats

Au regard du rôle prépondérant que joue l'activité touristique dans la zone, une synergie d'actions entre les hôteliers et la RNICS s'avère avantageux pour la promotion touristique mais également pour la conservation de la biodiversité. Au-delà de la simple relation utilisateurs/payeurs entre la réserve et les touristes qui sont clients des hôteliers, une relation plus poussée pourrait être entretenue afin que la connaissance de la politique de conservation de la biodiversité soit intégrée dans les services proposés par les hôteliers. Ils constitueraient dès lors des partenaires privilégiés dans la recherche de financement des activités de conservation.

Aussi, les associations locales de développement manifestent un fort intérêt et un engagement soutenu pour la gestion de la RNICS. Il s'agira dans ce cas, de renforcer et rendre opérant et efficace l'engagement manifesté de ces partenaires.

3.2.3.4 Conclusion et recommandations

L'adhésion communautaire autour de la gestion de la RNICS mérite d'être élargie et approfondie. Il s'agira dans le cadre du nouveau PAG, d'inscrire les hôteliers et les associations locales de développement (ASC, organisation locale des quatre villages comme acteur et bénéficiaire de la gestion de la RNICS.

3.2.4 Activité 4 : Information sensibilisation, communication

3.2.4.1 Bref rappel des activités

Afin de mieux faire connaître les enjeux exceptionnels que constituent la préservation de l'écosystème de la réserve, un programme de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement sera développé. Ce programme vise respectivement les écoles primaires, les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs. La célébration des journées nationales et internationales relatives à l'environnement (journées mondiales zones humides, biodiversité et environnement) seront le prétexte pour l'organisation de manifestations qui entrent dans le cadre de la sensibilisation des populations et de la promotion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire. Ces activités impliquent la conception de produits d'information et de communication (plaquettes, site internet...), la réalisation du programme SERE (sensibilisation et éducation relative à l'environnement).

3.2.4.2 Résultats atteints

A l'occasion de la Journée Mondiale de la biodiversité dont la cérémonie officielle a été présidée par le Ministre de l'environnement à la RNICS, plus de 1000 tee shirts ont été imprimés.

Durant l'année 2012, la RNICS a accueilli quatre établissements en visites pédagogiques, il s'agit de l'école Yawuz Selim, l'école Jean Perry de Saly, l'école élémentaire de Ngaparou et le lycée de Somone.

3.2.4.3 Analyse et constats

Les activités d'information, communication et sensibilisation ne sont pas des activités continues mais sont fonction de manifestations ponctuelles. Ainsi, les tee shirts, dépliants et plaquettes sont produites durant les célébrations de Journées de l'environnement ou de la biodiversité. Un plan de communication annuel pourrait permettre de planifier la réalisation d'outils de communication adaptés selon une stratégie qui prend en compte les enjeux de la réserve et les cibles visées.

3.2.4.4 Conclusions et recommandations

Afin de mieux organiser les activités d'information de sensibilisation et de communication, il s'agira dans ce PAG d'adopter une stratégie de communication efficace et de mettre en place un plan de communication annuel

3.3 OS 3 : VALORISER LES RESSOURCES DE LA RESERVE ET PROMOUVOIR L'ECOTOURISME

3.3.1 Activité 1 : Valorisation des ressources et promotion de l'écotourisme

3.3.1.1 Bref rappel des activités

La promotion de l'écotourisme se fera à travers la valorisation des circuits touristiques et la diversification des produits en alliant la richesse culturelle de la périphérie et le potentiel écologique de la réserve. La valorisation des ressources passe également par la mise en place d'activités génératrices de revenus au profit des écogardes ou des groupements de femmes. Le fonds communautaire d'appui à la valorisation écotouristique mis en place sera alimenté par des ristournes issues des retombées de ces AGR et les entrées touristiques avec comme finalité la pérennisation des AGR, l'appui à l'aménagement de la réserve, et les actions communautaires de développement social.

3.3.1.2 Résultats atteints



Photo 4 : Entrée du sentier écologique aménagé

Grâce à l'appui financier de partenaires, un sentier écologique a été réalisé. Il s'agit d'un sentier pédestre de 1,2 km à l'intérieur de la mangrove. La construction de 200m de digues permet un accès permanent hors eau.

Il n'a pas existé un fonds d'appui communautaire d'appui à la valorisation écotouristique mais les fonds générés par la réserve, contribue au financement des activités des GIE de femmes. Les fonds destinés à l'aménagement de la réserve et des investissements locaux ont également permis de contribuer aux financements de services sociaux et communautaires (mosquée, associations sportives et culturelles, fournitures scolaires).



Photo 5: Sentier écologique

3.3.1.3 Analyse et constats

A l'instar du sentier écologique, de nouveaux circuits écologiques pourraient être entrepris à l'intérieur de la réserve. Ces circuits devraient aussi prendre en compte les sites culturels et inclure des signalétiques pour faire valoir le contexte socioculturel et valoriser les connaissances locales. Il s'agira d'initiatives qui visent, au-delà du tourisme balnéaire et environnemental, un modèle de tourisme intégré qui prend en compte la dimension culturelle du milieu.

L'artisanat local reste encore très peu mis en valeur et peu exploité. C'est dans ce sens que parmi les fonds disponible ou à rechercher, une part pourrait être allouée à la création d'un centre artisanal de vente et de promotion des produits artisanaux et locaux.

3.3.1.4 Conclusion et recommandations

- Exploiter les sites culturels ;
- Faire valoir les connaissances locales dans les services touristiques
- Créer un centre artisanal de vente et de promotion des produits artisanaux

3.4. Les difficultés majeures rencontrées dans la mise en œuvre du PAG

La revue des activités du plan d'action a fait ressortir des difficultés dans la mise en œuvre du PAG de plusieurs ordres :

- les ressources financières insuffisantes n'ont pas permis l'exécution d'activités à fort budget comme les études bathymétriques, le curage de la lagune ou la construction de locaux des agents des parcs ;
- la matérialisation inachevée des limites de la réserve a conduit à des infractions et des empiètements du territoire de la réserve par des privés ou des hôteliers ;
- l'intégrité de la RNICS est violée par des attributions de terres de la part d'élus locaux des collectivités environnantes ;

- les équipements (jumelles, télescope, véhicules, appareil photo, GPS, matériel informatique...) des agents des parcs et des écogardes sont sommaires ;
- la faible formation des écogardes ne leur permet pas de conduire convenablement les activités de sensibilisation pour la sauvegarde de la réserve auprès des usagers, ils se comportent plutôt comme simple receveurs des redevances mais exercent encore peu d'actions de plaidoyer pour un comportement exemplaire des usagers;
- les clivages politiques des membres du comité de gestion pèsent sur la bonne marche du comité de gestion et posent un problème de stabilité du comité ;
- il n'existe pas un comité d'orientation actif et influent pour accompagner le comité de gestion en cas de dysfonctionnement ou face à des contraintes pour la bonne exécution de ses prérogatives.

3.5 Conclusion

Le plan d'action du plan d'aménagement et de gestion 2014 – 2018 se présente comme une consolidation des acquis du plan d'action 2010-2014. En effet, ce présent plan d'action s'inscrit en droite ligne avec l'objectif global du plan de gestion 2010 – 2014 qui demeure la préservation de la biodiversité dans une perspective de développement communautaire durable. Pour atteindre cet objectif, les trois objectifs spécifiques déclinés dans le précédent PAG demeurent pertinents.

Conserver les ressources biologiques et les habitats : Les activités d'aménagement ont subi les contrecoups de la léthargie du comité de gestion. Pourtant ces activités restent cruciales.

Pour atteindre ces objectifs, il convient dans ce PAG de :

- Faire l'état des lieux des connaissances locales et scientifiques et mener des actions préventives contre l'ensablement au niveau de sa jonction avec la mer ;
- Initier des activités complémentaires de bornage et renforcer les bornes au niveau de Guéréo et Somone ;
- Singulariser les couleurs des bornes de la réserve avec une couleur distincte des bornes courantes et usuelles ;
- Renforcer les panneaux signalétiques en métal
- Faire une cartographie de la RNICS en collaboration avec la mairie de Somone et la CR de Sindia et enregistrer les résultats de cette cartographie dans le livret du Domaine National ;
- Aménager des nichoirs à base de bois pour faciliter le repos des oiseaux durant l'hivernage ;
- Faire le choix approprié des espèces à reboiser sur les surfaces restantes.

Pour un renforcement des acquis des activités de surveillance et de suivi écologique ainsi qu'un partage des connaissances, ces activités devraient :

- Inclure les écogardes dans les activités de décompte ;
- Renforcer les capacités des écogardes en suivi ;
- Renforcer ses moyens par la mise à disposition d'un piroguier.

Un effort complémentaire devra être consenti dans la recherche de financement des activités scientifiques ou alors développer un partenariat stratégique avec les institutions de recherche. Les activités visées par cette activité de recherche scientifique pourraient dès lors s'inscrire en partie dans les travaux de recherche des étudiants de ces institutions.

☞ **Assurer une gestion participative de la réserve communautaire**

Si l'ensemble des organes de gestion de la réserve ont été mis en place, leur fonctionnement mérite une plus grande efficacité. Seul le comité de gestion, avec l'encadrement des agents des Parcs Nationaux œuvre activement depuis le début de l'année 2013 pour la sauvegarde de la biodiversité et le développement économique des populations riveraines. Des mesures plus ardues s'imposent pour dynamiser ou renforcer les organes de gouvernance en place :

La participation efficace et efficiente des acteurs impose un renforcement des capacités techniques et logistiques. Afin d'améliorer la capacité d'intervention des agents, les moyens de surveillance et de suivi devraient être renforcés par un télescope, un vidéoprojecteur, un appareil photographique, un véhicule complémentaire, deux quads, deux motos, deux GPS.

Par ailleurs, les formations sur le suivi de l'avifaune, sur le suivi des tortues marines devront être élargies aux écogardes, piroguiers, et femmes.

L'adhésion communautaire autour de la gestion de la RNICS mérite d'être élargie et approfondie. Il s'agira dans le cadre du nouveau PAG d'inscrire les hôteliers et les associations locales de développement (ASC, organisation locale des quatre villages comme acteur et bénéficiaire de la gestion de la RNICS.

Afin de mieux organiser les activités d'information de sensibilisation et de communication, il s'agira dans ce PAG d'adopter une stratégie de communication efficace et de mettre en place un plan de communication annuel.

☞ Valoriser les ressources de la réserve et promouvoir l'écotourisme

Au-delà de la valorisation des circuits touristiques, la valorisation des ressources par une exploitation et une diversification des produits écotouristiques et une exploitation des sites culturels. Il s'agira de faire valoir les connaissances locales dans les services touristiques mais également un centre artisanal de vente et de promotion des produits artisanaux

4. Actualisation du plan d'aménagement et de gestion

4.1 Définition des objectifs

Se fondant sur la pertinence encore de mise des enjeux de gestion décrits dans le Plan d'action 2010-2014, les objectifs à long terme et les objectifs spécifiques n'ont pas connu des modifications. Ainsi, l'objectif à long terme demeure la préservation de la biodiversité dans une perspective de développement durable. Les trois objectifs spécifiques sont ainsi libellés :

- **Objectif spécifique 1** : Conserver les ressources biologiques et les habitats

L'une des raisons premières de la création de la réserve reste la conservation. Si des acquis considérables ont été obtenus en matière d'aménagement, de suivi écologique et de surveillance. Ceux-ci méritent fortement d'être renforcés eu égard aux pressions persistantes sur la biodiversité dans la réserve.

En effet, la RNICS constitue sans conteste un important sanctuaire pour les oiseaux migrateurs et d'importants atouts en matière de tourisme balnéaire, de tourisme de résidence et d'écotourisme. Le dynamisme de ce secteur renforce le besoin de plus en plus pressant en matière foncière. Aussi, ces nombreuses potentialités attirent de plus en plus une population en quête d'une meilleure qualité de vie pour l'habitat. Cet état de fait s'explique par la présence de bornes de la part de privés ou d'hôteliers. Les principaux motifs d'activités d'aménagement (bornage, pancartage...), de suivi écologique et de surveillance évoqués dans le Plan de gestion 2010 – 2014 demeurent donc, plus que jamais une condition sine qua none à la préservation de la RNICS.

- **Objectif spécifique 2** : Assurer une gestion participative de la réserve communautaire

La volonté exprimée par l'Etat de responsabilisation des populations à la gestion des ressources naturelles dans leur terroir s'est traduite par la création des réserves naturelles communautaires. Elle a été formalisée par une politique décentralisatrice qui consacre neuf domaines de compétences dont l'environnement aux collectivités locales.

La forte expérience en matière de dynamique locale de conservation dans le bassin versant de la Somone (BVS) est remarquable. Aussi, l'expérience pilote de la gestion multi-acteurs et décentralisée dans la RNICS a engendré des retombées économiques, écologiques et sociales considérables qui auraient pu servir de modèle pour sa réplication. Toutefois, le redécoupage territorial et administratif de la zone intervenu en 2008 a fortement perturbé l'organe principal de gestion de la réserve. Ainsi, il convient de renforcer les acquis des expériences, il convient d'adapter ces organes de gouvernance au contexte territorial et leur conférer une plus forte viabilité. Aussi, l'adhésion communautaire autour de la gestion de la RNICS devrait être renforcée par une participation effective et efficace de toutes les couches socio-culturelles et religieuses des villages riverains (jeunes, ASC, autorités religieuses).

- **Objectif spécifique 3** : Valoriser les ressources de la réserve et promouvoir l'écotourisme

Les recettes générées par le contrôle de l'accès à la réserve et les autres formes d'exploitations récréatives sont très satisfaisantes. Les recettes sont recouvrées mensuellement et sont redistribuées entre les différents acteurs du Comité de gestion selon une clé de répartition consensuelle. Au-delà de la mobilisation de fonds pour l'aménagement

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

du site et les divers investissements de fonctionnement, les rentrées de fonds ont permis de contribuer à l'accès aux services sociaux de base pour les populations des quatre (04) localités bénéficiaires de la lagune. Aussi, les femmes développent des activités d'ostréiculture, de maraichage et d'arboriculture qui représentent une source importante de revenus et une source de motivation complémentaire à la conservation de la biodiversité.

Tableau 1 : Récapitulatif des recettes et dépenses de la RNICS entre 2007 et 2013.

Année	Total/Année	GPF 20%	Aménagement 40%	GIE Ecogarde 20%	Collectivités locales 10%	RNICS 10%	Restauration écologique
2007	14348000	2869600	5739200	2869600	1434800	1434800	403500
2008	15022800	3004560	6009120	3004560	1502280	1502280	804500
2009	20366000	4073200	8146400	4073200	2036600	2036600	778000
2010	23363700	4672740	9345480	4672740	2336370	2336370	937100
2011	13849500	2769900	5539800	2769900	1384950	1384950	1220000
2012	497500	99500	199000	99500	49750	49750	0
2013	4308500	861700	1723400	861700	430850	430850	3698000
Total	91756000	18351200	36702400	18351200	9175600	9175600	7841100

Sources : Comptabilité CG- RNICS : Données disponibles entre 2007 et 2013

L'inactivité des organes de gestion durant ces dernières années ont profondément freiné les recettes. Il convient aujourd'hui de relancer et de renforcer ces activités par la valorisation de nouveaux circuits touristiques, la sécurisation des balades en pirogues par l'équipement des pirogues en gilet de sauvetage, la valorisation des sites culturels, et le développement de l'activité artisanale.

4.2 Le Plan d'action 2014–2018

En fonction des objectifs visés, les activités y afférents ont été identifiées et le coût de réalisation évalué. Il faut noter que compte tenu des objectifs de gestion qui ont été conservés, certaines activités du PAG antérieur ont été maintenues pour être bonifiées et d'autres ont été complétées ou modifiées.

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

OS1 : Conserver les ressources biologiques et les habitats

Activités	Résultat attendu	Sous-activités	Extrants/produits	Chronogramme				
1. Aménagement Surveillance et suivi écologique	Niveau de populations des espèces représentatives des différents habitats est maintenu dans leur ensemble	Curage de la lagune de Somone	Entrée de la lagune d'eau curée sur une profondeur moyenne d'1m		x			
		Renforcement du bornage participatif des limites de la RNC	100 bornes implantées du côté de Somone et Guéréo	x	x	x	x	
		Construction et équipement de bureaux et logements	1 bâtiment construit				x	
		Réactualisation de la signalétique	50 panneaux installés				x	
		Cartographie participative de la réserve et intégration des limites dans le livret du Domaine National	Extrait cadastral			x		
		Construction de postes de contrôle	2 postes construits (Sorokhassap	x			x	
		Construction de miradors	3 miradors construits			x	x	x
		Nettoyage de la lagune	Nettoyage quotidien de la lagune et nettoyage tous les trois mois du plan d'eau	x	x	x	x	x
		Reboisement de la mangrove	Reboisement des surfaces restantes	x	x			
		Suivi de l'avifaune	2 dénombrements par mois	x	x	x	x	x
		Suivi des tortues marines	Sorties quotidiennes de juillet à décembre	x	x	x	x	x
		Suivi des espèces d'avifaune à statut particulier	Spatule, balbuzard pêcheur, barge rousse, pluvier argenté suivis	x	x	x	x	x
Recherche scientifique	Niveau de connaissance sur les habitats et les espèces est amélioré	Evaluation environnementale du curage de la Lagune	impacts connus et mesures d'atténuation prises	x				
		Etude sur la dynamique des écosystèmes de mangrove de la Somone	Dynamique connue et mesures prises		x			
		Etude des impacts de l'érosion côtière sur la lagune de Somone	impacts connus et mesures d'atténuation prises				x	

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

OS 2 : Assurer une gestion participative de la réserve

Activités	Résultat attendu	Sous-activités	Extrants/produits	Chronogramme				
				A1	A2	A3	A4	A5
3. Fonctionnement des organes de gestion	Les cadres de gouvernance sont fonctionnels et stables pour améliorer la planification, la gestion, et la conservation de la biodiversité	Modification de l'arrêté portant statut du comité de gestion	arrêté du préfet modifiant le statut du comité de gestion	x				
		Création d'un groupement d'intérêt communautaire pour la gestion de la réserve	Décret présidentiel	x				
		Fonctionnement du comité de gestion	1 réunion par mois	x	x	x	x	x
		Dynamisation et fonctionnement du Comité scientifique	Au moins 2 réunions par an	x	x	x	x	x
		Dynamisation et Fonctionnement du Comité d'Orientation	Au moins 2 réunions par an	x	x	x	x	x
		Révision du règlement intérieur de la RNC	Règlement intérieur révisé		x			
4. Renforcement des capacités	La Capacité d'intervention dans la réserve est améliorée	Renforcement des moyens de surveillance et de suivi écologique	1 véhicule, 1 groupe électrogène, 1 caméra, 1 télescope, 10 paires de jumelles, 1 vidéoprojecteur, 1 appareil photo, 2 quads, 2 motos, 2 GPS	x	x	x		
		Formation en identification et suivi de l'avifaune	Au moins 1 session par an pour les agents et une session pour les écogardes	x	x	x	x	x
		Formation en identification et suivi des tortues marines	Au moins 1 session tous les 2 ans pour les agents et les écogardes	x		x		x
		Formation en écotourisme	2 sessions tenues tous les 2 ans (accueil, identification des espèces, techniques de guidage, aspects culturels)	x		x		x
		Formation en ostréiculture pour les femmes	1 session par an	x	x	x	x	x
		Formation en transformation en fruits et légumes	1 session tous les 2 ans	x		x		x
		Renforcement de capacité des membres du CG (gestion intégrée, plaidoyer, cogestion, mécanismes de prévention et de gestion des conflits)	2 sessions tenues par an	x	x	x	x	x
		Visites d'échange	1 visite d'échange tous les 2 ans	x		x		x
5. Partenariat	Niveau de collaboration avec les partenaires est accru	Renforcement du partenariat avec les hôteliers	Engagement des hôteliers dans la gestion de la RNC	x	x	x	x	x
		Renforcement du partenariat avec les associations de développement local	Engagement des associations de développement local dans la gestion de la RNC	x	x	x	x	x
		Renforcement du partenariat avec les projets, programmes et autres structures de développement et/ou de recherche	Meilleure implication dans la gestion de la RNC	x	x	x	x	x
		Renforcement du partenariat dans le cadre de la Convention de Bonn, de Ramsar, AEW, CBD	Plans d'action mis en œuvre	x	x	x	x	x
6. Information, sensibilisation, communication	Niveau d'éveil environnemental des parties prenantes est accru	Elaboration d'un plan de communication annuel	Plan de communication mis en œuvre	x	x	x	x	x
		Conception de produits d'information et de communication (plaquettes, site internet, ...)	1000 plaquettes, 1000 dépliant, 1000 tee shirts, 20 panneaux d'information, une tranche horaire mensuelle au niveau des radios locales, etc.	x	x	x	x	x
		Réalisation Programme SERE (Sensibilisation et Education Relative à l'Environnement)	Contribution à la production d'un manuel d'ERE, 06 sorties pédagogiques par an au niveau du Parc, 03 sessions d'animation pédagogiques et 03 concours organisés par an, 04 sessions de	x	x	x	x	x

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

			sensibilisation de cibles non scolaires par an					
		Célébration des journées nationales & internationales relatives à l'environnement	Journée mondiale de la Biodiversité, journée mondiale de l'environnement, journée mondiale des zones humides célébrées	x	x	x	x	x

OS 3 : Valoriser les ressources de la réserve et promouvoir l'écotourisme

Activités	Résultat attendu	Sous-activités	Extrants/produits	Chronogramme			
				A1	A2	A3	A4
Valorisation des ressources et promotion de l'écotourisme	Attractivité du parc est accrue	Classement de la RNC comme site Ramsar	RNC classée site RAMSAR	x			
		Diversification des circuits écotouristiques et amélioration de leur interprétation	nombre d'étapes, de produits et de services accrus		x	x	
		Construction d'une buvette pour les écogardes	1 buvette construite et fonctionnelle		x		
		Appui à l'artisanat local et au tourisme culturel et création d'un centre artisanal de vente et de promotion des produits artisanaux	Mise en place d'un fonds d'appui pour l'artisanat local		x		
		Renforcement de l'équipement des piroguiers	Equipement en gilet, immatriculation des pirogues, assurance des pirogues				x

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

4.3 Budget prévisionnel du plan d'action (2014-2018)

OS1 : Budget (2014-2018)

Activités	Sous-activités	Extrants/produits	Budget annuel					Total	Source de financement
			A1	A2	A3	A4	A5		
1. Aménagement Surveillance et suivi écologique	Curage de la lagune de Somone	Entrée de la lagune d'eau curée sur une profondeur moyenne d'1m		90 000 000				90000000	Partenaires
	Renforcement du bornage participatif des limites de la RNC	100 bornes implantées du côté de Somone et Guéréo	3 000 000					3 000 000	Partenaires, comité de gestion
	Construction et équipement de bureaux et logements	1 bâtiment construit et locaux équipés			50 000 000			50000000	DAMCP
	Réactualisation de la signalétique	50 panneaux installés			3 000 000			3000000	Partenaires, comité de gestion
	Cartographie participative de la réserve et intégration des limites dans le livret du Domaine National	Extrait cadastral		10 000 000				10000000	Partenaires, comité de gestion
	Construction de postes de contrôle	2 postes construits (Sorokhassap et ??)	2 000 000		2 000 000			4 000 000	Partenaires, comité de gestion
	Construction de miradors	3 miradors construits		3 000 000	3 000 000	3 000 000		9000000	Partenaires, comité de gestion
	Nettoyage de la lagune	Nettoyage quotidien de la lagune et nettoyage tous les trois mois du plan d'eau	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000	Comité de gestion, DAMCP
	Reboisement de la mangrove	Reboisement des surfaces restantes	2 000 000	2 000 000				4 000 000	DAMCP, Partenaires, comité de gestion
	Suivi de l'avifaune	2 dénombrements par mois	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	18 000 000	DAMCP, Partenaires, comité de gestion
	Suivi des tortues marines	Sorties quotidiennes de juillet à décembre	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000	DAMCP, Partenaires, comité de gestion
Suivi des espèces d'avifaune à statut particulier	Spatule, balbuzard pêcheur, barge rousse, pluvier argenté suivis	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000	DAMCP, Partenaires, comité de gestion	
Sous Total Aménagement, Surveillance ET Suivi écologique			17100000	115 100 000	68100000	13100000	10100000	223500000	

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

OS1 : Budget (2014-2018) suite et fin

Activités	Sous-activités	Extrants/produits	Budget annuel					Total	Source de financement
			A1	A2	A3	A4	A5		
Recherche scientifique	Evaluation environnementale du curage de la Lagune	impacts connus et mesures d'atténuation prises	5 000 000					5 000 000	Partenaires, DAMCP
	Etude sur la dynamique des écosystèmes de mangrove de la Somone	Dynamique connue et mesures prises			3 000 000			3000000	Partenaires, DAMCP
	Etude des impacts de l'érosion côtière sur la lagune de Somone	impacts connus et mesures d'atténuation prises				4 000 000		4000000	Partenaires, DAMCP
Sous Total Recherche scientifique			5 000 000		3000000	4000000		12 000 000	

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

OS 2 : Budget (2014-2018)

Activités	Sous-activités	Extrants/produits	Budget annuel					Total	Source de financement
			A1	A2	A3	A4	A5		
3. Fonctionnement des organes de gestion	Création d'un groupement d'intérêt communautaire pour la gestion de la réserve	Décret présidentiel	x						Commune de Somone, CR de Sindia
	Modification de l'arrêté portant statut du comité de gestion	arrêté du préfet modifiant le statut du comité de gestion							Commune de Somone, CR de Sindia
	Fonctionnement du comité de gestion	1 réunion par mois	2 500000	2 500 000	2500 000	2 500000	2 500000	12 500000	Comité de gestion (CG)
	Dynamisation du Comité scientifique	Au moins 2 réunions par an	3 000 000	3 000 000	3 000000	3 000000	3 000000	15 000000	DAMCP
	Dynamisation du Comité d'Orientation	Au moins 2 réunions par an	3 000000	3 000 000	3 000000	3 000000	3 000000	15 000000	CG, DAMCP
	Révision du règlement intérieur de la RNC	Règlement intérieur révisé		2 000 000				2000000	CG ;DAMCP
Sous Total Fonctionnement des organes			8 500000	10 500000	8500 000	8 500000	8 500000	44 500000	
4. Renforcement des capacités	Renforcement des moyens de surveillance et de suivi écologique	1 véhicule, 1 groupe électrogène, 1 caméra, 1 télescope, 10 paires de jumelles, 1 vidéoprojecteur, 1 appareil photo, 2 quads, 2 motos, 2 GPS	4 000000	3 000 000	15000000			22 000000	DAMCP, comité de gestion, partenaires
	Formation en identification et suivi de l'avifaune	Au moins 1 session par an pour les agents et une session pour les écogardes	1 000000	1 000 000	1 000000	1 000000	1 000000	5 000 000	DAMCP, comité de gestion, partenaires
	Formation en identification et suivi des tortues marines	Au moins 1 session tous les 2 ans pour les agents et les écogardes		1 000 000		1 000000		2 000 000	DAMCP, comité de gestion, partenaires
	Formation en écotourisme	2 sessions tenues tous les 2 ans (accueil, identification des espèces, techniques de guidage, aspects culturels)	2 000000		2000 000		2 000000	6 000 000	DAMCP, comité de gestion, partenaires
	Formation en ostréiculture pour les femmes	1 session par an		2 000 000		2 000000		4000000	DAMCP, comité de gestion, partenaires
	Formation en transformation en fruits et légumes	1 session tous les 2 ans		1000000		1000000		2 000 000	Partenaires, Comité de gestion
	Renforcement de capacité des membres du CG (gestion intégrée, plaidoyer, cogestion, mécanismes de prévention et de gestion des conflits)	2 sessions tenues par an	2 00 000	2 000 000	2000 000	2 000000	2 000000	10 000000	DAMCP, partenaires

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

	Visites d'échange	1 visite d'échange tous les 2 ans	1 000000		1 000 000		1 000000	3 000 000	Partenaires, CG
Sous Total Renforcement de capacités			10000000	10000000	21000000	7000000	6 000000	54 000000	
5. Partenariat	Renforcement du partenariat avec les hôteliers	Engagement des hôteliers dans la gestion de la RNC	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000	Comité de gestion, hôteliers
	Renforcement du partenariat avec les associations de développement local	Engagement des associations de développement local dans la gestion de la RNC	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000	Comité de gestion, Associations de développement villageoises
	Renforcement du partenariat avec les projets, programmes et autres structures de développement et/ou de recherche	Meilleure implication dans la gestion de la RNC	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000	
	Renforcement du partenariat dans le cadre de la Convention de Bonn, de Ramsar, AEW, CBD	Plans d'action mis en œuvre	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000	Partenaires
Sous Total partenariat			2 400 000	2 400 000	2 400 000	2400000	2400000	12000000	
6. Information, sensibilisation, communication	Elaboration d'un plan de communication annuel	Plan de communication mis en œuvre	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1000 000	1000 000	5 000 000	DAMCP
	Conception de produits d'information et de communication (plaquettes, site internet, ...)	1000 plaquettes, 1000 dépliant, 1000 tee shirts, 20 panneaux d'information, une tranche horaire mensuelle au niveau des radios locales, etc.	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5000 000	5000 000	25000 000	Partenaires et comité de gestion
	Réalisation Programme SERE (Sensibilisation et Education Relative à l'Environnement)	Contribution à la production d'un manuel d'ERE produit, 06 sorties pédagogiques par an au niveau du Parc, 03 sessions d'animation pédagogiques et 03 concours organisés par an, 04 sessions de sensibilisation de cibles non scolaires par an	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3000 000	3000 000	15000 000	Partenaires,
	Célébration des journées nationales & internationales relatives à l'environnement	Journée mondiale de la Biodiversité, journée mondiale de l'environnement, journée mondiale des zones humides célébrées	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2000 000	2000 000	10000 000	Partenaires, Comité de gestion
Sous Total Information Sensibilisation Communication			11000 000	11000 000	11000 000	11000000	11000000	55000 000	

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

OS 3 : Budget (2014-2018)

Activités	Sous-activités	Extrants/produits	Budget annuel					Total	Source de financement
			A1	A2	A3	A4	A5		
Valorisation des ressources et promotion de l'écotourisme	Classement de la RNC comme site Ramsar	RNC classée site RAMSAR							DAMCP
	Diversification des circuits écotouristiques et amélioration de leur interprétation	nombre d'étapes, de produits et de services accrus		5 000 000				5000000	Comité de gestion
	Construction d'une buvette pour les écogardes	1 buvette construite et fonctionnelle	5 000 000					5 000 000	Partenaires
	Appui à l'artisanat local et au tourisme culturel	Fonds d'appui pour l'artisanat local et le tourisme culturel et création d'un centre artisanal de vente et de promotion des produits artisanaux		500 000				500000	Comité de gestion
	Renforcement de l'équipement des piroguiers	Equipement en gilet, immatriculation des pirogues, assurance des pirogues		3 000 000				3000000	Comité de gestion, Partenaires
Sous Total Valorisation des ressources et promotion de l'écotourisme			5 000 000	8 500 000				13 500 000	

4.4 Plan de suivi

OS1 : Conserver les ressources biologiques et les habitats

Activités	Sous-activités	Extrants/produits	Indicateurs de suivi	Sources de vérification	Fréquence	Responsable du suivi
1. Aménagement Surveillance et suivi écologique	Curage de la lagune de Somone	Entrée de la lagune d'eau curée sur une profondeur moyenne d'1m		Rapport d'activités	une fois	Comité de gestion
	Renforcement du bornage participatif des limites de la RNC	100 bornes implantées du côté de Somone et Guéréo	Nombre de bornes implantés	Observations directes Rapport d'activités	une fois par an	Comité de gestion ; DAMCP
	Construction et équipement de bureaux et logements	1 bâtiment construit et locaux équipés	bâtiment construit	Visite de sites	une fois par an	DAMCP
	Réactualisation de la signalétique	50 panneaux installés	Nombre de panneaux installés		une fois par an	Comité de gestion, DAMCP
	Cartographie participative de la réserve et intégration des limites dans le livret du Domaine National	Extrait cadastral	carte de la réserve	Extrait cadastral	une fois par an	Comité de gestion, DAMCP
	Construction de postes de contrôle	2 postes construits (Sorokhassap et ??)	postes construits	Visites de sites	une fois par an	CG, DAMCP
	Construction de miradors	3 miradors construits	Nombre de miradors construits	Visites de sites	une fois par an	Comité de gestion
	Nettoyage de la lagune	Nettoyage quotidien de la lagune et nettoyage tous les trois mois du plan d'eau		Visite de sites Rapport d'activités	une fois par mois	Comité de gestion, DAMCP
	Reboisement de la mangrove	Reboisement des surfaces restantes	Superficie reboisée	Visites de sites ; Rapport d'activités	une fois par an	Comité de gestion, DAMCP
	Suivi de l'avifaune	2 dénombrements par mois	Nombre d'espèces repertoriées	Rapport d'activités	une fois par mois	écogardes, DAMCP
	Suivi des tortues marines	Sorties quotidiennes de juillet à décembre	Nombre d'espèces repertoriées	Base de données Rapport d'activités	juillet à décembre	écogardes, DAMCP
	Suivi des espèces d'avifaune à statut particulier	Spatule, balbuzard pêcheur, barge rousse, pluvier argenté suivis	Nombre d'espèces repertoriées	Base de données Rapport d'activités	une fois par mois	écogardes, DAMCP
Recherche scientifique	Evaluation environnementale du curage de la Lagune	impacts connus et mesures d'atténuation prises	impacts connus et mesures d'atténuation prises	Rapport produit	une fois	Comité scientifique, DAMCP, Comité de gestion
	Etude sur la dynamique des écosystèmes de mangrove de la Somone	Dynamique connue et mesures prises	Dynamique connue et mesures prises	Rapport	une fois	Comité scientifique, DAMCP
	Etude des impacts de l'érosion côtière sur la lagune de Somone	impacts connus et mesures d'atténuation prises	impacts connus et mesures d'atténuation prises	Rapport	une fois	Comité scientifique, DAMCP, Comité de gestion

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

OS2 : Assurer une gestion participative de la réserve

Activités	Sous-activités	Extrants/produits	Indicateurs de suivi	Sources de vérification	Fréquence	Responsable du suivi
3. Fonctionnement des organes de gestion	Création d'un groupement d'intérêt communautaire pour la gestion de la réserve	Décret présidentiel	Décret	Journal officiel	une fois	DAMCP
	Modification de l'arrêté portant statut du comité de gestion	arrêté du préfet modifiant le statut du comité de gestion	Statut du comité de gestion modifié	arrêté préfectoral	une fois par an	Comité de gestion, DAMCP
	Fonctionnement du comité de gestion	1 réunion par mois	Nombre de réunions	PV de réunions	une fois par mois	Comité de gestion, DAMCP
	Dynamisation du Comité scientifique	Au moins 2 réunions par an	Nombre de réunions	PV de réunions	une fois par an	DAMCP
	Dynamisation du Comité d'Orientation	Au moins 2 réunions par an	Nombre de réunions	PV de réunions	une fois par an	DAMCP
	Révision du règlement intérieur de la RNC	Règlement intérieur révisé	Règlement intérieur révisé	Arrêté portant règlement intérieur	une fois par an	Comité de gestion, DAMCP
4. Renforcement des capacités	Renforcement des moyens de surveillance et de suivi écologique	1 véhicule, 1 groupe électrogène, 1 caméra, 1 télescope, 10 paires de jumelles, 1 vidéoprojecteur, 1 appareil photo, 2 quads, 2 motos, 2 GPS	Equipements mis à disposition		une fois par an	DAMCP
	Formation en identification et suivi de l'avifaune	Au moins 1 session par an pour les agents et une session pour les écogardes	Nombre d'agents et d'écogardes formés	Rapport de formation	une fois par an	Comité de gestion, DAMCP
	Formation en identification et suivi des tortues marines	Au moins 1 session tous les 2 ans pour les agents et les écogardes	Nombre d'agents et d'écogardes formés	Rapport de formation	une fois par an	Comité de gestion, DAMCP
	Formation en écotourisme	2 sessions tenues tous les 2 ans (accueil, identification des espèces, techniques de guidage, aspects culturels)	Nombre d'agents et d'écogardes formés	Rapport de formation	une fois tous les 2 ans	Comité de gestion, DAMCP
	Formation en ostréiculture pour les femmes	1 session par an	Nombre de femmes formées	Rapport de formation	une fois par	Comité de gestion, DAMCP
	Formation en transformation en fruits et légumes	1 session tous les 2 ans	Nombre de femmes formées	Rapport de formation	une fois tous les 2 ans	Comité de gestion, DAMCP
	Renforcement de capacité des membres du CG (gestion intégrée, plaidoyer, cogestion, mécanismes de prévention et de gestion des conflits)	2 sessions tenues par an	Nombre de personnes formées	Rapport de formation	une fois par an	Comité de gestion, DAMCP
	Visites d'échange	1 visite d'échange tous les 2 ans	Nombre de visites effectuées	Rapport d'activités	une fois tous les 2 ans	Comité de gestion, DAMCP
5. Partenariat	Renforcement du partenariat avec les hôteliers	Engagement des hôteliers dans la gestion de la RNC	Nombre de rencontres tenues	PV de réunions	une fois par an	Comité de gestion
	Renforcement du partenariat avec les associations de développement local	Engagement des associations de développement local dans la gestion de la RNC	Nombre de rencontres tenues	PV de réunions	une fois par an	Comité de gestion
	Renforcement du partenariat avec les projets, programmes et autres structures de développement et/ou de recherche	Meilleure implication dans la gestion de la RNC	Nombre de projets et de programmes intervenant dans la réserve	Rapport d'activités	une fois par an	Comité de gestion
	Renforcement du partenariat dans le cadre de la Convention de Bonn, de Ramsar, AEW, CBD	Plans d'action mis en œuvre				

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

OS2 : Assurer une gestion participative de la réserve

Activités	Sous-activités	Extrants/produits	Indicateurs de suivi	Sources de vérification	Fréquence	Responsable du suivi
6. Information, sensibilisation, communication	Elaboration d'un plan de communication annuel	Plan de communication mis en œuvre	activités de communication mises en œuvre	Plan de communication annuel	une fois par an	DAMCP
	Conception de produits d'information et de communication (plaquettes, site internet, ...)	1000 plaquettes, 1000 dépliant, 1000 tee shirts, 20 panneaux d'information, une tranche horaire mensuelle au niveau des radios locales, etc.	Nombre d'outils de communication produits	Observations directes	une fois par an	Comité de gestion, DAMCP
	Réalisation Programme SERE (Sensibilisation et Education Relative à l'Environnement)	Contribution à la production d'un manuel d'ERE produit, 06 sorties pédagogiques par an au niveau du Parc, 03 sessions d'animation pédagogiques et 03 concours organisés par an, 04 sessions de sensibilisation de cibles non scolaires par an	Manuel ERE produit, nombre de sorties pédagogiques, nombre de sessions d'animations pédagogiques organisées, nombre de concours organisés, nombre de sessions de sensibilisations de cibles non scolaires organisées	Rapport de formation	une fois par an	Comité de gestion, DAMCP
	Célébration des journées nationales & internationales relatives à l'environnement	Journée mondiale de la Biodiversité, journée mondiale de l'environnement, journée mondiale des zones humides célébrées	Nombre de journées célébrées	Rapport d'activités	une fois par an	Comité de gestion et DAMCP

OS3 : Valoriser les ressources de la réserve et promouvoir l'écotourisme

Activités	Sous-activités	Extrants/produits	Indicateurs de suivi	Sources de vérification	Fréquence	Responsable du suivi
Valorisation des ressources et promotion de l'écotourisme	Classement de la RNC comme site Ramsar	RNC classée site RAMSAR		Dossier	à la fin du PAG	DAMCP, comité scientifique, Comité de gestion
	Diversification des circuits écotouristiques et amélioration de leur interprétation	nombre d'étapes, de produits et de services accrus	Nombre de circuits aménagés	Visites de sites	une fois par an	DAMCP
	Construction d'une buvette pour les écogardes	1 buvette construite et fonctionnelle	Nombre de buvettes construites	Visite de site	une fois par an	Comité de gestion, DAMCP
	Appui à l'artisanat local et au tourisme culturel	Fonds d'appui pour l'artisanat local et le tourisme culturel et création d'un centre artisanal de vente et de promotion des produits artisanaux	Centre artisanal de vente et de promotion des produits locaux construit	Visite de site	une fois par an	Comité de gestion, DAMCP
	Renforcement de l'équipement des piroguiers	Equipement en gilet, immatriculation des pirogues, assurance des pirogues	Equipement des piroguiers mis à disposition	Observations directes	une fois par an	Comité de gestion, DAMCP

4.5 MOBILISATION DES RESSOURCES

La mise en œuvre efficace et efficiente des actions retenues dans le Plan d'Aménagement et de Gestion est assujettie à la mobilisation des ressources financières internes et externes nécessaires. Le Comité de gestion doit développer une stratégie unifiée de concert avec les autorités déconcentrées (DAMCP, SRP) décentralisées (Commune et communautés rurales), et avec les autres acteurs et partenaires du développement intervenants dans le secteur.

Les axes à privilégier pour asseoir une bonne stratégie de mobilisation des ressources financières sont principalement :

- ✓ l'amélioration des ressources locales et la rationalisation des dépenses ;
- ✓ la mise en confiance des partenaires techniques et financiers ;
- ✓ le développement de la coopération décentralisée pour la recherche de nouveaux partenaires ;
- ✓ le plaidoyer auprès de l'Etat pour le financement des actions structurantes qui relèvent de ses compétences,
- ✓ renforcement de capacités en matière de plaidoyer et de négociation du comité de gestion.

Ces axes doivent être renforcés par un plan de communication stratégique pour vulgariser et accrocher les partenaires au développement.

4.6 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

Pour l'exécution du PAG, il faudra mettre en place un dispositif institutionnel performant. Ce cadre devra intégrer l'implication des différents acteurs et partenaires.

En sa qualité de maître d'ouvrage, le Comité de Gestion prend les décisions relatives à la validation du PAG et à sa mise en œuvre. Il doit se retrouver dans ce rôle de maître d'ouvrage, avec l'appui des partenaires.

En outre, les rôles et responsabilités des différentes commissions constitutives du comité doivent être clairement définis pour d'une part éviter des conflits de compétence, et d'autre part assurer une bonne cohérence du processus décisionnel, et d'harmonisation des interventions.

4.7 COUT INDICATIF DU PAG

Le programme d'actions pour la période 2014-2018 élaboré par le Comité de gestion de la réserve de la Somone à partir du programme d'actions prioritaires contient trois catégories d'actions :

- ✓ des actions propres au comité de gestion ;
- ✓ des actions partagées entre le comité de gestion et la DAMCP ;
- ✓ des actions qui nécessitent l'intervention de partenaires techniques et financiers.

Les financements nécessaires à l'exécution du Programme d'actions prioritaires sont estimés à un Quatre Cent Deux Millions Cinq Cent Mille (**402 500 000 F CFA**) francs.

5. **Bibliographie**

- a. Diouf S., Faye P., Bâ C. O., Gouvernance de la RNICS, redécoupage territorial et schémas d'aménagement
- b. DAMCP, Rapport annuel 2012 de la RNICS
- c. Direction des parcs nationaux, 2010, Plan de gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone
- d. Faye P., Bâ C., 2012, Quand les redécoupages administratifs menacent la gestion durable des ressources naturelles : Le delta de la Somone au Sénégal, Les Notes de politique de NEGOS – GRN, Numéro 19, Novembre 2012.
- e. DIA I. M M. (2003). Elaboration et mise en oeuvre d'un plan de gestion intégrée- La Réserve de biosphère du delta du Saloum, Sénégal. UICN, 145p.

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

6. Annexes

Annexe 1 : Liste des participants à l'auto évaluation et à l'actualisation du PAG



République du Sénégal

 Un Peuple - Un But - Une Foi

 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

 DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTÉGÉES

 RÉSERVE NATURELLE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE SOMONE

 BP : 104 Ngaparou ☎ 33 958 50 77

Liste des participants à la réunion de réactualisation du PAG de la RNICS 02/12/2013

N° d'ordre	Prénoms et noms	Fonction	Structure	Emergement
01	Cdt Amal FALL			
02	Che Moustapha CISS	Adjoint RNICS	RNICS	
03	Thine Ndione Marie Sophie NAONG	Consultant IDEU-ic	IDEU-ic	
04	SALIF	R-DIVERSAIR		
05	Babacar FOUYE	Adjoint P.C de Ngaparou	Service des pêches	
06	Dior Sène	ECO-garde	Guéréo	
07	Hodou faye	ACS	Thiafouza	
08	Cheikh N'Baye	PIROQUIER	Somone	

09	Alibou Niout	Représentant des jeunes de SOROKHASSAP		
10	Mouhamad Ba PAPA	Représentant Giverah	Buuro	
11	Abdou Etienne	Pdt Eco-garde Guéréo	Thiafouza	
12	NDIOUJOU Ousmane	Pdt Ass. Thiafouza		
13	Rokhaya Cissé	Pt du G.I.E Somone		
14	Faton Sack	PE Groupe 1		
15	Yaly Mbene	PT		
16	Abay N'Baye	PT Guéréo		
17	Abdoulaye Cissé	Eco-garde	Solobhalla	
18	Awa Yade	Eco-garde	Somone	
19	Amadou Signati	Brigade Forestière Sindig	Sindig	
20	Abdoulaye Ndoye	Stagiaire ENSA	RNICS/ENM	
21	Abdoulaye Sagna		RNICS	
22	Souleymane faye	Pdt Gest. du Gufler	GUEREO	
23	Ndoye Moudji	GIE ostréicole	Guéréo	

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Actualisation du Plan d'aménagement et de Gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS)

24	Fataou Nloze	GIE ostéicole	GUEREO	GUEREO
25	Fataou Kiri Nloze	GIE ostéicole	GUEREO	<i>[Signature]</i>
26	ALISSA C/ISS	Africas	Somone	<i>[Signature]</i>
27	Saliou Mboji	pdt CG	Somone	<i>[Signature]</i>
28				
29				
30				

Annexe 2 : Projet d'Arrêté fixant les organes de gouvernance de la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone.

Préambule

- **Gouvernance**

Dans un souci d'harmonisation de l'organisation institutionnelle et opérationnelle des aires marines protégées et des réserves naturelles, nous avons capitalisé nos propres expériences tout en nous inspirant des meilleures pratiques en la matière.

Le but fondamental est de mettre en place un système d'organisation et de fonctionnement qui puisse permettre à chaque partie prenante, collectivement et individuellement, de se reconnaître à travers les instances qui sont mises en place et à travers les projets et programmes qui sont mis en œuvre.

Bien évidemment compte est tenu de la nature de l'aire protégée (créée par l'Etat, créée par les communautés), de l'objectif de gestion et des spécificités bioécologiques du site, etc.

- **Comité d'orientation**

Le Comité d'Orientation est l'organe chargé de la prise des décisions dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'aménagement et de gestion de l'aire protégée. Il est composé d'autorités traditionnelles et coutumières (représentation de communautés), des chefs de villages des représentants des organisations communautaires de bases (jeunes, femmes), de représentants d'institutions de recherche et de formation, des représentants des partenaires d'appui. Pour des besoins de contrôle de conformité et de légalité le Comité comprendra l'autorité administrative. Dans le cadre d'aires d'intérêt communautaire comme la Somone le PCR de Sindia et le Maire de la Commune siègent dans le Comité.

Le Comité d'Orientation approuve les propositions des activités de mise en œuvre des programmes d'aménagement et de gestion. Il appartient au Comité d'examiner les rapports d'activités, d'évaluer le niveau d'exécution des programmes et de procéder, au besoin, aux recommandations pour apporter des mesures correctives.

- **Comité de gestion**

Le Comité de Gestion est l'organe chargé de la coordination et du suivi de la mise œuvre des activités d'aménagement et de gestion. Il procède à la planification opérationnelle et assure la mise en œuvre des programmes approuvés par le Comité d'Orientation. Il assure la production de rapports périodiques sur l'état d'avancement des activités. A la fin de chaque exercice annuel, il présente un rapport technique et financier à la réunion du Comité d'Orientation. Il prépare concomitamment un programme de travail à soumettre au dit Comité pour l'exercice suivant.

Le Comité de gestion est composé par des représentants désignés par les différentes parties prenantes, cooptés à partir de leur disponibilité, de leur aptitude technique ou physique, de leur capacité à travailler en équipe, de leur moralité et de leur loyauté vis-à-vis des groupes d'intérêt représentés.

Le Conservateur de la RNICS assure le Secrétariat. Pour les besoins d'appui technique à la mise en œuvre des activités le Chef du Centre d'Appui au Développement Local est membre de cet organe, où il est sensé représenter les services techniques de l'Etat.

Les responsables des commissions chargées de l'environnement représentent les institutions locales (Conseil Rural et Conseil Municipal) dans le Comité de gestion.

- **Les Commissions techniques**

Placés sous la supervision du Comité de Gestion, les Commissions Techniques sont chargées de l'exécution des programmes sectoriels et/ou thématiques. Les membres des commissions sont désignés à partir de critères spécifiques dont les capacités et les aptitudes à mener les tâches assignées aux Commissions, à la disponibilité et à l'engagement volontaire, la moralité et le sens de l'intérêt commun.

Dans le cadre du programme d'aménagement et de gestion de la Réserve Naturelle Communautaire de la Somone, les personnes membres des commissions devront être désignées par les villages, Organisations communautaires de base et de toute autre partie prenante pertinente. Le nombre de commissions se développe progressivement au prorata de la différenciation des axes-programme. Ces Commissions sont envisageables dans un premier temps :

- Commission : surveillance et suivi écologique
- Commission : sensibilisation, communication, formation; (Prévention de la propreté et de la sécurité)
- Commission : Prévention et Gestion des conflits.
- Commission : valorisation (exploitation, promotion touristique et Marketing)
- Commission : Aménagement

Chaque Commission dispose d'un programme travail sectoriel et doit rendre mensuellement au Comité de gestion sous forme de rapport mensuel d'activités.

Les agents de CADL, peuvent en fonction des besoins de renforcement et d'appui technique se joindre aux différentes commissions, en accord avec le Comité de Gestion

- **Le Conseil Consultatif scientifique et technique**

Le Conseil Consultatif Scientifique et technique examine et émet des avis sur les dossiers qui lui sont soumis dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'aménagement et de gestion de la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone (RNICS). Il est constitué de personnes-ressources cooptées à partir de leurs compétences scientifiques et techniques, de leur disponibilité et, surtout, de leur engagement volontaire de contribuer à la mise en œuvre des programmes.

Le Conseil Scientifique et Technique a pour mission fondamental de clarifier au plan scientifique et technique les processus des prises des décisions (Comité d'Orientation) et les options et choix d'aménagement et de gestion des ressources naturelles (Comité de Gestion et Commissions Techniques).

Dans l'examen des dossiers soumis à son analyse, le Conseil Scientifique et Technique peut s'adjoindre les services de toutes autres compétences dont il juge de l'opportunité.

Propositions à la lumière de la perspective de mise en cohérence et d'harmonisation de l'organisation institutionnelle et de la gouvernance des aires protégées dévolues à la DAMCP

ANALYSE : Arrêté fixant les organes de gouvernance de la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DEMBOUR

- **Vu** la Constitution ;
- **Vu** la loi n° 72 – 02 du 01 février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale et locale modifiée ;
- **Vu** la Loi n° 86- 04 du 24 janvier 1986 portant code de la chasse et de la protection de la faune ;
- **Vu** la loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant code des Collectivités locales modifié
- **Vu** la loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions aux communes et aux communautés rurales ;
- **Vu** la loi n° 98- 03 du 08 janvier 1998 portant code forestier ;
- **Vu** la loi n° 98 – 032 du 14 Avril 1998 portant code de la pêche Maritime ;
- **Vu** la loi n° 2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de L'Environnement ;
- **Vu** la loi n° 2004 – 19 du 21 juillet 2004 déclarant non aedificandi la rive droite de la Somone jusqu'au village de Guéréo ;
- **Vu** le décret n° 72 – 636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscriptions administratives et des chefs de villages, modifié ;
- **Vu** le décret n°86- 844 du 14 juillet 1986 portant application du Code de la chasse et de la protection de la faune ;
- **Vu** le décret n° 96- 1134 du 27 décembre 1996 portant application de la loi portant transfert de compétences aux régions aux communes et aux communautés rurales en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles ;
- **Vu** le décret n° 98- 164 du 20 février 1998 portant application du Code forestier ;
- **Vu** le décret n° 98- 498 du 10 juin 1998 portant application du Code de la pêche Maritime ;
- **Vu** le décret n°2001-282 du 12 avril 2001 portant application du Code de L'Environnement ;
- **Vu** le décret n° 2008 - 748 du 10 juillet 2008 portant création de la Commune de Somone ;
- **Vu** le décret n° 2011 - 277 du 24 février 2011 portant nomination de Monsieur le Préfet du Département de Mbour ;
- **Vu** l'Arrêté n°2011 -427 du 29 juillet 2011 portant mise en place d'un Comité ad hoc dans la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire modifié ;
- **Vu** l'extrait de délibération n° 003/CRS du Conseil Rural de Sindia du 19/07/1999 et approuvé par le Sous-préfet de Sindia le 25/07/1999, portant création de la Réserve Humide sise à Somone sur une superficie de 7km² ;
- **Vu** le protocole d'accord signé entre la Direction des Parcs Nationaux et l'Organisation locale du Collectif des GIE pour la Protection de la Nature et le Développement Durable (COPRONAT), ayant institué de manière consensuelle le concept Espace Naturel Communautaire (ENC) –KER CUPAAM ;
- **Vu** les recommandations de l'atelier portant révision des documents de travail de la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire tenu à Somone du 09 au 11 Septembre 2011 ;

ARRETE
TITRE I : OBJET

Article premier : Les organes de gestion de la Réserve Naturelle d'intérêt Communautaire de Somone sont :

1. Le conseil scientifique et technique ;
2. Le Comité d'orientation ;
3. Le comité de gestion.

TITRE II : DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Article 2 : Composition du conseil scientifique et technique

Le conseil scientifique et technique est composé comme suit :

N°	SPECIALITES	STRUCTURES
1.	Un Spécialiste en GRN	UCAD
2.	Un Hydro-géographe	UGB
3.	Un Géologue	UCAD
4.	Un Géographe/Gestion Intégrée et Développement du Littoral	UCAD
5.	Un Géographe	UCAD
6.	Un Environnementaliste/Formateur	ISE
7.	Un Forestier	Planification et Veille Environnementale, MEDD
8.	Un Ecologue	UCAD
9.	Un Naturaliste/Ornithologue	UCAD
10.	Un Environnementaliste/Tourisme	Ecole Hôtelière
11.	Un Environnementaliste	FIBA
12.	Un Sociologue/environnementaliste	ISE
13.	Un Représentant IRD	IRD
14.	Un Représentant D. Parcs Nationaux	DPN/MEDD
15.	Un Représentant D. Pêche Maritime	DPM/MPAM
16.	Un Aménagiste du territoire	Direction Aménagement territoire
17.	Un Animateur Collectivités Educatives	SABS
18.	Un juriste de l'environnement	

Article 3 : Attributions du conseil scientifique et technique

Le conseil scientifique et technique est chargé de :

- donner des orientations scientifiques et techniques pour la gestion de la réserve;
- valider les plans de travail des activités d'aménagement et de gestion;
- Valider les rapports techniques et scientifiques des activités d'aménagement et de gestion ;
- Repérer les technologies et savoir-faire de pointe, novateurs et efficaces concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et indiquer les moyens d'en promouvoir le développement ;
- Répondre aux questions d'ordre scientifique, technique, technologique et méthodologique que les autres organes lui adressent.

Article 4 : Fonctionnement du conseil scientifique et technique

Le conseil scientifique et technique se réunit sur convocation de son Président, au moins une fois tous les ans en session ordinaire. Il peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son Président ou à la demande des 2/3 des membres par écrit au Président. Ces procès verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire permanent.

TITRE III : DU COMITE D'ORIENTATION

Article 5 : Composition du Comité d'orientation

Le Comité d'orientation est composé comme suit :

- Le Préfet du Département de Mbour ou son représentant, **Président** ;
- Le représentant de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
- Le représentant de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
- Le Maire de Somone
- Le Maire de Ngaparou
- Le Président de la Conseil Rurale de Sindia
- Le Chef de village de Guérew
- Le Chef de village de Thiafoura
- Le Chef de village de Soro-Khassap
- Le Chef de village de Ngerigne
- Représentante des Femmes du COPRONAT de Guérew
- Représentante des Femmes du COPRONAT de Thiafoura
- Représentante des Femmes du COPRONAT de Soro-Khassap
- Le représentant du Comité consultatif des femmes de Somone
- Le représentant du CLPA de Sindia
- Le Chef de service départemental de l'Appui au Développement Local ;
- tout autre service déconcentré du Département Mbour concerné par la conservation de la biodiversité ;
- Toute personne ressource ayant des compétences avérées en matière de gestion des ressources naturelles.

Article 6 : Attributions du Comité d'Orientation

Le Comité d'Orientation est chargé de :

- donner des orientations politiques et stratégiques au Comité de gestion ;
- valider les plans de travail et le budget des activités d'aménagement et de gestion;
- Assurer le suivi des performances ;
- Examiner et évaluer le fonctionnement du comité de gestion ;
- Valider les rapports techniques et le bilan financier des activités d'aménagement et de gestion.

Article 7 : Fonctionnement du Comité d'orientation

Le Comité d'orientation se réunit sur convocation de son Président, une fois tous les six mois en session ordinaire. Il peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son Président ou à la demande des 2/3 des membres par écrit au Président. Ces procès verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire permanent.

TITRE IV : DU COMITE DE GESTION

Article 8 : Composition du comité de gestion

Les membres du comité de gestion sont :

- Le Conservateur de la Réserve (**Secrétariat**)
- Le représentant de la Commune de Somone ;
- Le représentant du Conseil rural de Sindia ;
- Le chef Poste de pêche de Ngaparou ;
- Le chef de Brigade forestière de Sindia ;
- La présidente du GIE des femmes de Somone ;
- La présidente du groupement des Femmes de Guéréo ;
- Représentant des gérants de paillotte ;
- Un représentant de l'Association des riverains de la Somone ;
- Un représentant de l'association des hôteliers (02) ;

- La présidente du GIE des femmes de Thiafoura ;
- La présidente du GIE des Femmes Sorokhassap ;
- Le président du GIE des écogardes de la Réserve ;
- Représentant du GIE des piroguiers de la lagune (02) ;
- Représentante du GIE des femmes ostreicoles ;
- Le représentant de l'Association pour le Développement de la Somone ;
- Les représentants des jeunes des villages de SoroKhassap, Guéréo, Thiafoura ;
- Le représentant de l'office communal du Tourisme de Somone ;
- Toute personne ressource ayant des compétences avérées en matière de gestion des ressources naturelles.

Article 9 : Attributions du comité de gestion

Le comité de gestion a pour missions de :

- élaborer et mettre en œuvre le plan de travail annuel des activités d'aménagement et de gestion de la Réserve ;
- approuver et suivre les contrats de valorisation du site par les différentes parties prenantes ;
- résoudre pacifiquement les conflits socioprofessionnels liés à la gestion de la Réserve ;
- définir de manière concertée les priorités d'aménagement technique et touristique de la Réserve, en conformité avec les objectifs du Plan d'aménagement et de gestion ;
- Actualiser au besoin le règlement intérieur de la réserve par un processus participatif et veiller à sa bonne application ;
- définir et mettre en œuvre le plan de communication et de sensibilisation de la réserve ;
- Elaborer le plan d'affaires pour la mobilisation des ressources nécessaire à la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion et des autres plans ;
- Initier et mettre en œuvre un programme de valorisation de la Réserve ;
- Assurer la mise en œuvre d'un programme de sauvegarde, d'entretien et de nettoyage de la Réserve et de ses environs

Article 10 : Organes de gestion

Le Comité de gestion est constitué d'un organe exécutif qui est composé du bureau et des commissions techniques. Les membres du bureau exécutif et les présidents de commissions techniques sont élus par l'assemblée des membres du Comité de Gestion.

BUREAU

Le bureau comprend :

- Un(e) Président(e) ;
- Un(e) Vice- Président(e) ;
- Un(e) Secrétaire général(e) ;
- Un(e) Secrétaire général(e) Adjoint(e) ;
- Un(e) trésorier(ère) ;
- Un(e) trésorier(ère) Adjoint (e).

Deux commissaires aux comptes non membres du Comité de gestion seront désignés.

COMMISSIONS TECHNIQUES

- Commission : surveillance et suivi écologique
- Commission : sensibilisation, communication, formation; (Prévention de la propreté et de la sécurité)
- Commission : Prévention et Gestion des conflits.
- Commission : valorisation (exploitation, promotion touristique et Marketing)

- Commission : Aménagement

TITRE IV : DE L'ADMINISTRATION ET DU FONCTIONNEMENT

Article 11 : Le Comité de gestion se réunit, au moins une (01) fois par trimestre, en session ordinaire, pour suivre et évaluer le travail du bureau et des commissions techniques et planifie les activités du trimestre suivant.

Le bureau est l'organe exécutif du Comité de Gestion.

Le Comité de gestion peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son bureau ou par les 2/3 des membres.

Article 12 : Le bureau exécutif a pour rôle :

- D'exécuter les décisions et résolutions du Comité de Gestion ;
- De dresser un rapport trimestriel des activités à présenter au comité de gestion et au Président du Comité d'Orientation;
- De gérer des ressources propres allouées au Comité de gestion ;
- de superviser les activités des différentes commissions ;
- de collecter les fonds générés par l'exploitation de la réserve ;
- de tenir la comptabilité des activités de valorisation de la réserve.

Article 13 : le bureau se réunit deux fois par mois sur convocation de son président ou sur la demande de la moitié des membres suivant un ordre du jour prédéfinis.

Les convocations doivent parvenir aux membres 72 heures avant la date de la réunion. Le bureau peut délibérer en présence de la moitié de ses membres et les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.

Le fonctionnement du Comité de gestion et du bureau exécutif est assuré par **le Fonds d'Appui et de Promotion de la réserve de Somone**.

Article 14 : Les ressources du **Fonds d'Appui et de Promotion de la réserve** proviennent :

- des activités génératrices de revenu issues de la valorisation des ressources naturelles de la réserve ;
- des 40% alloués à l'entretien et à la maintenance des aménagements et des infrastructures de la réserve ;
- des subventions, des dons et des legs ;
- autres prestations de service du comité de gestion ;
- des amendes provenant d'un règlement de conflit par le comité de gestion.

Article 15 : Il est tenu au jour le jour une comptabilité basée sur le fonds d'appui et de promotion de la réserve de Somone pour les recettes et les dépenses liées aux activités des organes de gestion par le trésorier. Ce fonds est administré par le Bureau du comité de gestion avec un droit de regard de l'administration en charge de la réserve de Somone.

Article 16 : Le Président du Comité de Gestion a pour mission de :

- convoquer les réunions ;
- représenter le comité auprès des tiers ;
- négocier avec les partenaires au nom du comité ;
- d'administrer les crédits et d'ordonner les dépenses du comité de gestion ;
- cosigner les chèques avec le trésorier ;
- veiller au respect des règlements et à l'application correcte des décisions, résolutions et délibérations du Comité de gestion.

Article 17: Les décisions du Comité de Gestion ne sont appliquées qu'après avis favorable du Conservateur de la réserve après analyse de conformité aux textes de lois et règlements en vigueur en matière de conservation de la biodiversité. Le bureau exécutif du comité travaille sous l'encadrement et la supervision du conservateur.

TITRE V : DES DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Article 18 : Les membres du bureau sont élus parmi les membres du Comité de gestion, par consensus ou à défaut par vote au scrutin secret.

Chaque membre dispose d'une seule voix lors de l'élection.

Article 19 : Le Président du comité en rapport avec le conservateur peut inviter toute personne en raison de ses compétences ou de toute autre utilité pour le comité de gestion de la réserve de Somone à participer à titre d'observateur aux réunions et à contribuer aux activités.

Article 20 : La fonction de membre du comité de gestion est gratuite. Toutefois la prise en charge des membres lors des sessions peut être supportée dans la mesure du possible par le Fonds d'appui et de Promotion de la réserve de Somone.

Article 21 : Le Comité de gestion peut proposer l'intégration en son sein d'une partie prenante omise ou qui vient d'être créée dont l'impact sur la gestion de la réserve de Somone est avéré.

TITRE VI : DES DENONCIATIONS

Article 22 : Le comité d'orientation, convoqué spécialement pour se prononcer sur la dissolution du comité de gestion, doit comprendre au moins les 4/5 de ses membres.

Dans le cas contraire, ce comité est convoqué de nouveau à quinze (15) jours d'intervalle et peut valablement délibérer quelque soit le nombre de membre présent. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Article 23 : La délibération du comité d'orientation portant dissolution du Comité de Gestion est adressée au Gouverneur de la Région.

En cas de dissolution, le patrimoine du Comité de gestion est reversé à l'organisme de même nature qui en prend la succession.

Article 24: Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Fait à Mbour le,

Alioune Badara DIOP

AMPLIATIONS :

- **Ministère de l'Intérieur ;**
- **Gouvernance de Thiès ;**
- **Direction des Aires Marines Communautaires Protégées ;**
- **Direction des Parcs Nationaux du Sénégal ;**
- **Sous – Préfecture de Sindia ;**
- **Compagnie gendarmerie de Mbour ;**
- **Commune de Somone ;**
- **Conseil rural de Sindia ;**
- **Poste de pêche continentale et d'aquaculture ;**
- **Membres.**
- **Service Régional du Tourisme de Mbour ;**
- **Syndicat d'initiative et du Tourisme de Mbour ;**
- **Archives ;**
- **Chrono.**

Annexe 3 : Règlement intérieur en vigueur



République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

RESERVE NATURELLE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA SOMONE

BP : 104 Ngaparou ☎ 33 958 50 77

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE MISE EN PLACE DU COMITE DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA SOMONE (RNICS)

Ngaparou le 14 Mars 2013

L'an deux mille treize et le quatorze du mois de Mars, s'est tenue au restaurant « chez Katy » de Ngaparou, la réunion de mise en place du Comité de Gestion de la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone (RNICS).

Etaient présents, les représentants des parties prenantes membres du Comité de Gestion ainsi que les autorités administratives du département de Mbour, de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées et de la Direction des Parcs Nationaux (voir feuille de présence en annexe).

La séance a été officiellement ouverte à 10 h 34 mn par l'adjointe au Préfet du département de Mbour qui, à l'entame de ses propos, a remercié l'assemblée et demandé à ce que des prières soient formulées au préalable pour une réussite de la rencontre. La prière terminée, un tour de table a été effectué pour permettre aux différents participants de se présenter.

Le tour de table étant bouclé, Madame le Préfet a repris la parole pour rappeler l'importance dudit comité qui est l'organe exécutif de la RNICS, sa composition et son fonctionnement. Elle a aussi présenté les différents postes qui devaient être pourvus et les modalités de choix en précisant que la concertation serait privilégiée avant de recourir au vote, en cas d'absence de consensus.

C'est ainsi qu'elle a invité les agents de l'administration à se retirer, pour 15 mn, et de laisser aux représentants des parties prenantes le soin de se concerter afin de trouver un consensus pour les différents postes.

A l'issu de la concertation qui a pris fin à 11h 15mn, le consensus a été trouvé pour tous les postes à l'exception des postes de Président du Comité de Gestion et de Président de la Commission Aménagement. Pour ce qui est du premier poste (président du Comité), il y a eu deux candidats : Monsieur SaliouMbodj Président du GIE des éco gardes et Monsieur Mor DIOP Gérant de l'hôtel AfricaQueen. Concernant le poste de président de la Commission Aménagement il y a eu également deux candidats, Monsieur Aliou CISS représentants des hôteliers et Monsieur BabacarDiakhaté responsable environnement de la commune de Somone. Après avoir demandé aux différents candidats de se présenter brièvement en rapport avec les postes qu'ils briguent, l'adjointe au préfet à inviter l'assemblée à procéder à un vote secret pour départager les candidats. Ainsi, les électeurs ont reçu chacun un bout de papier sur lequel il devait mentionner leur candidat et le plier avant de le remettre au jury.

A l'issu du premier vote qui a concerné la présidence du Comité de Gestion, le dépouillement, effectué par l'adjointe au préfet et l'adjoint au sous préfet de Sindia devant l'assemblée, a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'inscrits = 22
- Nombre de votants = 22
- Bulletin nul = 01
- Valablement exprimés = 21

Monsieur Mor DIOP a obtenu trois (03) voix contre dix huit (18) voix pour Monsieur SaliouMBodji qui a ainsi été élu président de Comité de Gestion de la RNICS .

Le deuxième vote qui a concerné le poste de président de la Commission Aménagement a donné les résultats suivants :

- Nombre d'inscrits = 22
- Nombre de votants = 22
- Bulletin nul = 01
- Valablement exprimés = 21

Monsieur Babacar DIAKHATE a obtenu deux (02) voix contre dix huit (19) voix pour Monsieur Aliou CISS qui a donc été élu président de la Commission Aménagement de la RNICS.

À 11h 48 mn, l'adjointe au préfet a installé officiellement le bureau dont la composition s'établit comme suit :

BUREAU

Président du Comité de Gestion : Mr Saliou MBODJI

Vice présidente : Mme Fatou SECK

Secrétaire général : le Conservateur la RNICS

Secrétaire adjointe : Mr Adama LO

Trésorière : MmeAby NDOYE

Trésorière adjoint : Mr Khalifa Ababacar DIOUF

COMMISSIONS TECHNIQUES

Président Commission Surveillance et Suivi Ecologique : Mr Aliou THIANDOUM

Présidente Commission Sensibilisation, Communication et Formation : Mme Rokhaya CISS

Président Commission Prévention et Gestion des Conflits : Mr Souleymane FAYE

Président Commission Valorisation : Mr Mohamed BA

Président Commission Aménagement : Mr Aliou CISS

Une fois le bureau installé, Madame le préfet a demandé au président du Comité de Gestion de la RNICS nouvellement élu, Monsieur SaliouMbodji, de prendre la parole. Ce dernier, dans son discours a tenu remercier l'assemblée pour la confiance qui lui a été accordée et lancé un appel à l'union sacrée autour des objectifs de la RNICS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée par l'Ajointe au Préfet à 12 h 00 mn.

Fait et clos à Ngaparou le 14 Mars 2013.

Le Secrétaire Général

Le Président de séance

**Capitaine Amar FALL
OumouDiamanka
Conservateur de la RNICS
de Mbour**

**Madame
Adjointe au Préfet du département**

ANNEXE 3 : REGLEMENT INTERIEUR DE LA RNICS

République du Sénégal
Un peuple - Un but - une foi

Gouvernance de la Région de THIES

Préfecture du Département de MBOUR

Sous-Préfecture de SINDIA

SINDIA le :

N° : 35/AJU

*Analyse : Arrêté portant
REGLEMENT INTERIEUR
de la Réserve Naturelle
d'intérêt Communautaire
de la Somone*

LE SOUS- PREFET DE SINDIA

- Vu La constitution ;
- Vu La Loi 79- 33 du 24 janvier 1979 portant statut particulier du personnel des Parcs Nationaux
- Vu la Loi 86- 04 du 09 janvier 1986 portant code de la chasse et de la protection de la faune
- Vu la loi N° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions aux communes et aux communautés rurales
- Vu la Loi 98- 03 du 08 janvier 1998 portant code forestier ;
- Vu la Loi N° 98 - 032 du 14 Avril 1998 portant code de la pêche Maritime.
- Vu la Loi N° 2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de L'Environnement
- Vu le décret 72 - 636 du 29 Mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscriptions administratives et des chefs de villages
- Vu l'extrait de délibération n° 003/CRS du Conseil Rural de Sindia en date du 19/07/1999 et approuvé par le Sous-préfet de Sindia le 25/10/1999, portant création de la Réserve Humide sise à Somone sur une superficie de 7km²
- Vu le décret N° 2005 / 713 portant nomination de Sous - Préfet de SINDIA
- Vu L'arrêté portant Création et Statut du comité de gestion
- Vu les orientations politiques du gouvernement en matière de conservation de la biodiversité.
- Vu La convention sur la biodiversité, RIO en 1992 ;
- Vu la lettre de mission de la Direction des Parcs Nationaux ;
- Vu Le procès -verbal de l'atelier de validation, des documents de travail de la Réserve de Somone, tenu le 25 Septembre 2008 à Ngaparou.

Après avis favorable du comité de gestion et sur proposition du Conservateur de la Réserve Naturelle d'intérêt Communautaire de la Somone.

Arrête

ARTICLE 1 :

Est institué un règlement intérieur de la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone (RE.N.I.C.S) conformément aux dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'accès à la Réserve est soumis, au paiement préalable, d'un permis de visite et/ou de stationnement dont les montants sont fixés par arrêté ou à une autorisation délivrée par le conservateur de la Réserve, pour les visiteurs non-résidents et pour les bateaux en station dans la lagune.

Tout accès de véhicules automobiles, de quads ou tout autre engin motorisé, est interdit sur la plage de la Réserve. La Lagune de Somone est également interdite aux scooters des mers

Il est formellement interdit d'agresser ou de violenter les visiteurs en situation régulière dans la Réserve par des mots ou des actes très peu courtois.

ARTICLE 3 :

- La coupe de la mangrove ou/et de tout autre végétation dans l'emprise de la Réserve de Somone sont formellement interdites. Toutefois le ramassage du bois mort peut être autorisé par les autorités compétentes.
- La coupe, la mutilation, l'arrachage, la destruction, de toute autre partie d'une essence végétale protégée sont également interdits.
- La circulation des animaux domestiques (Chiens, Chats, Troupeau de bétail) est interdite dans la Réserve de la Somone.

ARTICLE 4 :

Il est formellement interdit dans la réserve :

- De mener toute activité de nature à perturber l'équilibre écologique des écosystèmes ou qui dérange gravement la faune aquatique et aviaire.
- L'usage de tous engins de pêche destructeurs tendant à perturber l'équilibre des ressources marines et côtières notamment les sennes de plage, la palangre (Harmanding), les mono filaments (Mbal Thiass) la senne tournante (filatourné) et les filets dérivants (yola) et engin traînant (kili).
- De prélever sous quelles formes que ce soit, les poissons immatures les mollusques et les crustacés dont la taille n'est pas commercialisable.

AMPLIATIONS :

- Me. Mint.
- Me. MEPNBRLA.
- Gouvernance de THIES
- Préfecture de Mbour
- Sous - Préfecture de Sindia
- Président du tribunal régional de Thiès
- Président du tribunal départemental de Mbour
- Conseil rural de Sindia
- Réserve de la Somone /archive
- Direction des Parcs Nationaux du Sénégal
- Poste de pêche continentale et de aquaculture
- GIRMaC
- Poste de contrôle des pêches de Ngaparou
- Brigade forestière de Nguékokh
- Comité de gestion de la Réserve
- Service du Tourisme de Mbour
- Syndicat d'initiative et du Tourisme de Mbour
- Brigade de Gendarmerie de la Somone

